

Talleyrand et Sieyès, condisciples au séminaire de Saint- Sulpice, à l'ouverture et à la clôture de la Révolution.

Par Georges Lefavre, ancien président de l'association, délégué région nord.

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, entra au *Grand Séminaire* de Saint-Sulpice, l'un des meilleurs séminaires de France, au printemps de l'année 1770, après une enfance que l'on peut qualifier de malheureuse et après une scolarité de près de cinq ans au collège d'Harcourt, futur lycée Henri Quatre.

Quelques années au paravent, le 13 novembre 1765, **Joseph-Emmanuel Sieyès** était admis au *Petit Séminaire* du même nom. Son père Honoré Sieyès exerçait à Fréjus les fonctions de receveur des droits royaux et de directeur des postes.

Ayant une différence d'âge de plus de cinq ans- Emmanuel né le 3 mai 1748, Charles-Maurice le 2 février 1754- ils se sont tout de même croisés pendant plusieurs mois, le premier terminant son parcours alors que le second le commençait son éducation de futur prêtre.

Nous savons que leurs rôles à tous deux, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la Révolution, fut capital. Il est intéressant de se demander comment cette commune formation religieuse reçue dans un grand séminaire parisien, leur aura permis ensuite d'accomplir ces parcours, tous deux autodidactes de la politique, de la diplomatie et de la finance.

En tant que religieux, ils ont participé aux mêmes travaux, ont fréquenté les mêmes cercles, ont eu tous deux les mêmes soucis de liberté, de justice sociale et d'évolution d'une société restée à demi féodale et presque en totalité agricole. Ils tous deux étés dans le sillage et à l'école de Calonne, amis de Mirabeau, de Madame de Staël, tous deux confidents et conseillers de Bonaparte, avant de devenir les deux principaux artisans du 18 brumaire. Est-ce cette formation commune reçue à Saint-Sulpice qui les a préparés à être parmi les principaux acteurs de ce tournant de notre histoire ?

Première période : Talleyrand et Sieyès, du séminaire de Saint-Sulpice jusqu'à la fin de la Constituante (30 septembre 1791).

LEUR FORMATION AU SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

Fondé au milieu du 17^{ème} siècle par M. OLIER, curé de Saint Sulpice et disciple de saint Vincent de Paul, cette école était destinée à l'éducation et la formation des futurs prêtres. On doit à OLIER la fondation de l'église de Saint Sulpice. La reine Anne d'Autriche en posa la première pierre en 1646. On y distinguait Le Grand Séminaire, où n'y étaient admis que les membres des grandes familles nobles, et Le Petit Séminaire, pour la formation aux emplois ecclésiastiques plus modestes.

Peu ouverts par vocation à l'esprit religieux, nos deux séminaristes subirent la même influence philosophique du séminaire, amalgamant le christianisme avec la pensée de LEIBNIZ et les doctrines anglaises de LOCKE. L'influence de DESCARTES était également très profonde : tout diviser pour tout réunir en un « tout », ce qui sera le l'idéal de SIEYES. Le célèbre abbé EMERY, d'abord professeur puis supérieur-général de la congrégation de St-Sulpice, avait publié en 1772 un ouvrage intitulé « **Esprit de Leibniz** », qui réunissait tout ce que le philosophe avait écrit sur la religion. Il devint ensuite, en 1776, supérieur du séminaire d'Angers. « **Esprit d'ordre, coup d'œil juste, connaissance des affaires, discernement des hommes, mélange heureux de douceur et de fermeté, telles étaient ses principales qualités** » nous rapporte la biographie universelle de Michaud. TALLEYRAND devait, nous dit Lacour- Gayet, témoigner toujours une particulière estime à M. EMERY, qu'il verra souvent et recevra même à sa table à l'époque du Consulat. Il était d'ailleurs présent à sa consécration épiscopale dans la chapelle de la solitude du séminaire d'ISSY, dépendant de St Sulpice, et fut témoin de sa défaillance, au moment de l'onction des mains. Soulignons aussi l'influence de VOLTAIRE et des Encyclopédistes sur ces jeunes esprits, qui devaient alimenter 5 ans durant leurs lectures. Ils s'imprégnaient aussi tous deux des récits de voyages et des livres d'histoire et bibliographies d'hommes célèbres.

aussi le loisir de les plus ceux de Restif de la autres, et ne s'en un temps d'étude ecclésiastique qui deux un éveil diplomatie et à la **Talleyrand même et à de reprises combien il l'enseignement faculté de**



Mais ils avaient dévorer les livres révolutionnaires, BRETONNE et privèrent pas. Bref, et d'enseignement va leur ouvrir à tous précoce à la médiation. reconnaîtra lui- nombreuses devait à théologique sa raisonnement et sa

rigueur intellectuelle.

L'abbé de Périgord, semble-t-il, la gravure n'étant pas datée?

La règle de vie à Saint Sulpice était sensiblement la même dans les deux séminaires, dont les locaux étaient mitoyens :

-lever à 5h du matin, prière en commun, et méditation de $\frac{3}{4}$ d'heure, étude, messe, classes et conférence-maison, repas, lecture spirituelle récréation, prière du soir, coucher à 9h .

-L'enseignement était pour l'essentiel donné en Sorbonne, les séminaires, grands et petits, faisant surtout office de pensionnat. Les prêtres sulpiciens étaient en réalité les répétiteurs des cours suivis à la faculté de théologie. La durée globale des cours était de 9 à 10 ans pour obtenir la licence en théologie dont l'enseignement se déroulait en Sorbonne sur 2 ans et sans interruption. Ce régime fut celui de SIEYES. Il n'en fut pas de même pour TALLEYRAND, qui fit avant d'entrer au séminaire et jusqu'à l'âge de 15 ans en 1769, ses études au collège d'Harcourt. Cette même année 1769, naissait à Ajaccio NAPOLEON BONAPARTE.

-

A sa sortie du collège d'Harcourt en 1769, TALLEYRAND fut envoyé par ses parents pendant un an chez son oncle **Alexandre Angélique de Talleyrand**, évêque coadjuteur de Reims, pour voir et apprécier sur le terrain, la vie très large et très opulente d'un prélat à cette époque. On lui fit même et tout de suite porter la soutane, à son grand regret et on l'appela dorénavant l'abbé de Périgord. C'est au cours de ce premier séjour à Reims que Charles Maurice fit la connaissance, au château de SILLERY de la comtesse de GENLIS, son aînée de 8 ans, et qui deviendra nous dit-on sa maîtresse. Et elle sera aussi la maîtresse de PHILIPPE- EGALITE, duc d'Orléans, ce qui peut expliquer les rapports très étroits qui seront entretenus par la suite par Talleyrand, avec le PALAIS ROYAL. SIEYES, lui aussi, entretiendra ces relations, mais avec d'autres missions d'ordres surtout juridiques et rédactionnelles.



Son Oncle et protecteur, Alexandre-Angélique de Talleyrand, archevêque de Reims, puis de Paris sous la Restauration, grand aumônier de France (1736-1820).

Charles-Maurice entre ensuite, après cette année auprès de son oncle, au grand séminaire de SAINT-SULPICE, en avril 1770 et en sortira en 1774. SIEYES n'y resta que 5 ans et le quitta en décembre 1770, pour entrer ensuite au séminaire Lazariste de Saint Firmin. Les deux condisciples ne se sont donc croisés à Saint Sulpice que 8 mois.



Rarissime portrait de SIEYES, exécuté d'après nature et à main-levée en 1792, Encre de Chine aquarellée. (Collection privée)

SIEYES sera ordonné prêtre en juillet 1772. TALLEYRAND le sera à Reims en décembre 1779.

SIEYES est attaché à partir de 1775 à la personne de Mg de LUBERSAC évêque de TREGUIERS et, en 1780, évêque de CHARTRES.

La vie à SAINT-SULPICE dans cette période qui précède la révolution n'avait rien à voir avec celle en vigueur à sa création. L'indiscipline était de pratique courante au siècle des lumières. On lisait sous le manteau, autant Rousseau que Voltaire ou Helvétius et même Laclos . Tous deux sont notés comme se livrant à des lectures suspectes

Le cours de licence durait 2 ans sans interruption. SIEYES commença son cours en janvier 1772 et passa sa licence en 1774. Il en sortit 54^{ème} sur 80, le premier étant CLERMONT-TONNERRE qui deviendra cardinal sous la Restauration.

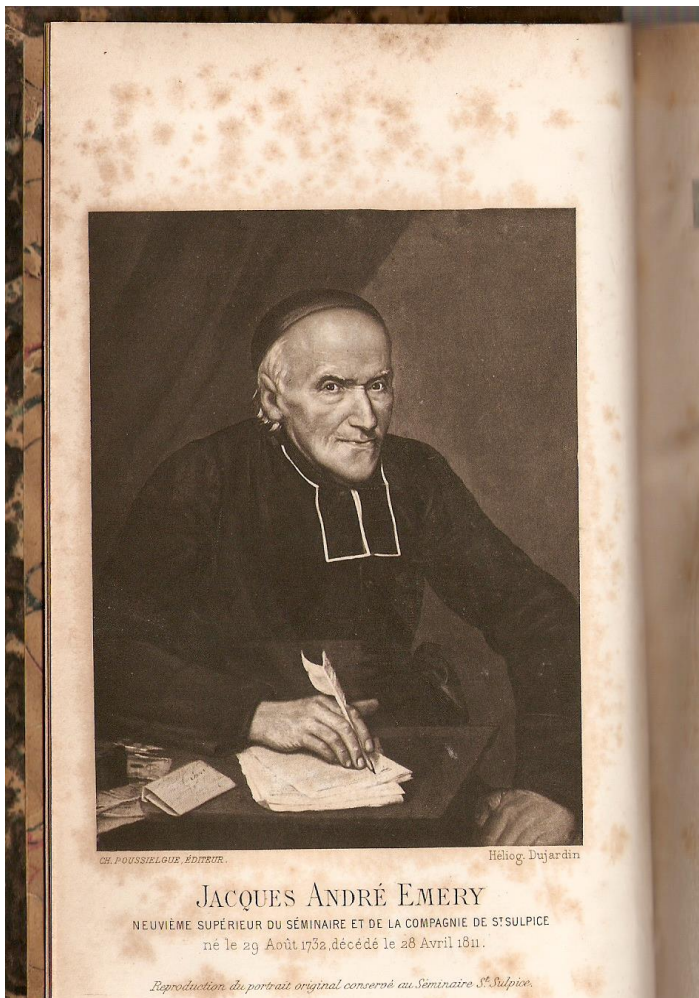
En somme, force est de reconnaître que l'un comme l'autre seront de véritables autodidactes de la politique et de la finance. A quelques années d'intervalle, la formation des deux hommes autant que les motivations et circonstances de leur entrée dans l'ordre ecclésiastique, leur lecture assidue des encyclopédistes et des philosophes de la seconde moitié du XVIIIème façonneront leurs esprits à cette période charnière de notre histoire.

Comme TALLEYRAND, SIEYES raconte qu'il aurait contracté pendant son séjour au séminaire « *une sorte de mélancolie sauvage sur sa personne et son avenir, le portant vers la lecture et la méditation solitaire* », alors que selon ses lettres et archives, il apparaît, comme TALLEYRAND, extrêmement ambitieux. Le fonds d'archives retrouvé dans les années 1970, nous révèle sa passion pour la musique « *dont il connaissait à fond les principes et où il s'était exercé avec succès* ainsi que sa grande activité littéraire, ses résumés de lecture, notes sur la théologie, l'économie politique, le langage.

Mais SIEYES, très tôt, et contrairement à TALLEYRAND, souffrit des préjugés de son temps et de la structure de l'église de France, peu démocratique dans son recrutement pour les hautes charges. Il sera vicaire générale mais pas épiscopale. TALLEYRAND, dès son ordination de prêtre le **18 décembre 1779, fut nommé aussitôt vicaire général du diocèse de Reims. Le 31 mai 1780**, il est nommé pour 5 ans, **agent générale du clergé de France**, avec d'autres perspectives d'avenir que celles de son condisciple.

Grande différence aussi d'avec TALLEYRAND, SIEYES connaissait une vie matérielle restreinte et difficile. « *Il vivait renfermé, nous dit SAINTE BEUVE, alors qu'il avait l'esprit le plus fin et le plus gracieux.* »

Ses archives nous révèlent qu'il eut à souffrir de la difficulté à approcher les grands de ce monde, comprenant mal les privilèges attachés à une haute naissance, voulant supprimer même les noms de famille. Il souhaitait, nous disent ses archives, qu'on appela les hommes « *Jean, fils de Pierre- Louis, fils de Georges etc....* »



R.P. Jacques André Emery (Gex 1732-Issy-les-Moulineaux 1811) Supérieur de la Compagnie de St-Sulpice, professeur de Sieyès et de Talleyrand qui lui conservera toute sa vie une particulière estime. Il sera présent à sa consécration épiscopale dans la chapelle de la solitude du séminaire d'Issy et sera témoin de sa courte défaillance avant l'onction épiscopale.

SIEYES. Sa formation dans l'administration.

Vicaire Général du diocèse de Chartres, SIEYES acquiert une grande influence dans le clergé par son talent et son savoir. Il mène une vie sociale très active et accompagne son évêque LUBERSAC à l'étranger. A l'été de 1787, il l'accompagne aux bains de SPA ainsi qu'en Hollande, avec retour par Bruxelles, Gand, Courtrai et Lille.

En 1779, l'année de l'ordination de TALLEYRAND, il est enfin nommé Chapelain de Mme SOPHIE, fille de Louis XV, après de longs mois d'attente et en raison du peu de zèle de son évêque pour lui assurer cette flatteuse promotion. Sa situation matérielle change alors. Mais Mme SOPHIE meurt peu d'années après, le 3 mars 1782. SIEYES agit alors pour devenir Chapelain de Mme ELIZABETH, mais il rencontra de nombreuses oppositions, et à sa grande déception, ne put parvenir à cette charge. Il ne fait pas de doute que toute sa conduite ultérieure en sera profondément marquée.

En 1780, il devient « Grand Vicaire » de M. de LUBERSAC évêque de Chartres et se trouve à la tête de 80 chanoines et de 16 vicaires généraux alors que TALLEYRAND est nommé à l'agence générale du Clergé. En juin 1783, il est enfin chanoine.

Le **14 août 1786**, il est nommé « **Commissaire du diocèse à la chambre souveraine du Clergé de France** », alors que TALLEYRAND a déjà achevé son mandat d'agent général du Clergé et postulait à un évêché.

En **1787-1788**, il est nommé représentant de son ordre à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais.

En **avril 1788**, il devient **chancelier de son évêché**, mais fut à nouveau profondément humilié des obstacles mis par son évêque à l'obtention de la charge de prévôté, qui était la plus haute distinction d'un chapitre et qui comportait l'administration du « temporaire », au motif qu'il n'était pas gentilhomme.

Et nous en arrivons à cette période-clé des terribles événements qui se préparent.

TALLEYRAND. Sa formation dans la finance et les affaires.

A peine passé le sacre de Louis XVI, le 11 juin 1775 s'ouvrit au couvent des Grands-Augustins, l'assemblée générale du clergé de France dont les sessions se tenaient tous les 5 ans. Celle-ci, présidée par Mgr de La Roche-Aymon archevêque de Reims, permit pour la première fois à Talleyrand de s'illustrer par une fonction officielle et d'attirer l'attention sur lui. Il fut nommé grâce à l'influence de son oncle, « promoteur du clergé » à 21 ans seulement. Il écrit dans ses *Mémoires* : « *j'observai avec soin la manière dont les affaires se conduisaient dans ce grand corps* » et fut nommé à la commission « de la Religion et de la Juridiction ».

Il découvre alors l'ambition qui habite tous les membres du haut clergé et les perspectives qui pourraient être les siennes.

Se posait alors la question de l'immunité des biens du clergé, qui sera l'objet de l'une des principales réformes de la Constituante et dont Talleyrand sera le rapporteur.

Il fut aussi beaucoup question de l'école publique, un édit de 1763 ayant ôté à l'Église l'administration des collèges, à la suite de l'expulsion des Jésuites. Talleyrand sera ainsi dès ses débuts de carrière publique, concerné par cette vaste question, qui sera pour lui le prélude d'un vaste et très important « *Rapport sur l'instruction publique* » qu'il publiera au nom du comité de Constitution, les 10, 11 et 19 septembre 1791, à la fin de la Constituante.

Le 24 septembre 1775, il est nommé abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, lui assurant un revenu annuel de 18 000 livres. C'est le début de son indépendance financière.

C'est au cours de cette assemblée du clergé, qui se clôtura le 13 décembre 1775, que l'abbé de Périgord fut sans doute pressenti pour les fonctions d'agent général du Clergé qu'il remplira de 1780 à 1785. Et nous avons du mal à comprendre comment une formation de séminariste lui a permis d'assumer sa fonction avec autant de compétence et de brio ! Déjà la supériorité indiscutable de l'homme s'affirme.

Il sera sans doute nommé à cette fonction d'Agent général du Clergé, sur le parrainage de son oncle Alexandre Angélique, à l'ouverture de l'assemblée le 31 mai 1780, aux Grands-Augustins. C'est au cours de cette période extrêmement féconde pour sa formation, qu'il s'initia à la finance et à l'économie, dans le sillage de CALONNE, en tant que conseiller et membre très influent de son cabinet intime.

A l'issue de son mandat, il présenta à l'assemblée générale du clergé de 1785, un très brillant rapport d'activité sur l'ensemble de son administration pendant les 5 années écoulées : portions congrues, rédactions des actes de baptême, déclarations à solliciter, affaires de foi et hommage, juridiction et matières bénéficiales, biens temporels du clergé, les immunités et l'administrations des décimes et d'une manière générale, la gestion des intérêts du clergé. Ce rapport fut remarquable de clarté dans l'exposé des faits et dans son argumentation d'ensemble. Son brillant éloge a été formulé par une commission de prélats dans les termes suivants : « ***Nous avons eu la satisfaction de n'avoir qu'à admirer de nouveau la vérité des principes, l'énergie du raisonnement et la noblesse d'expression qui les développe. C'est un dernier service qui couronne tant d'autres que vous aviez déjà reçus. C'est un monument de talent et de zèle qui assure aux mains habiles par lesquelles il a été élevé votre perpétuelle reconnaissance. ...L'approbation que vous avez donnée à cet important ouvrage est au-dessus de tous les éloges que nous pouvons en faire et votre opinion lui a déjà assigné un rang distingué entre ceux qui décorent vos annales.*** »

Appréciation on ne peu plus élogieuse pour l'agent général, l'abbé de Périgord. Il est hors de doute que pendant toute cette période d'une durée de cinq ans, 1780 à 1785, Talleyrand a rendu des services considérables à l'Eglise de France, nous ne devons pas l'oublier.

ASSEMBLEE DES NOTABLES ET PREPARATION DES ETATS GENERAUX.

Juste après la période d'agent général du clergé, s'ouvre pour Talleyrand la pratique de la finance, où il va exceller tout au long de son existence.

-Le **20 août 1786**, CALONNE, Contrôleur Général des finances depuis le 3 novembre 1783, mais que 17 années d'intendance avaient faits de lui un spécialiste de la fiscalité, présente au Roi un rapport célèbre : « **Précis d'un Plan d'Amélioration des Finances** », qui étaient dans un état catastrophique : plus de 100 millions de déficit, 250 millions de dettes arriérées, près de la moitié des recettes d'une année dépensées d'avance.



Charles Alexandre de Calonne, Contrôleur- général des finances de Louis XVI de 1783 à 1787. Talleyrand, alors Abbé de Périgord, avec son ami le banquier Isaac Panchaud, devient l'un des principaux conseillers financiers du Ministre. Etrange mais brillant parcours d'un séminariste, que ,techniquement, rien n'appelait à gérer les très importantes finances de l'Eglise de France.

Ce précis de CALONNE était le fruit de 20 années d'études et de réflexion et TALLEYRAND comme SIEYES n'étaient pas étrangers à sa rédaction. TALLEYRAND, comme Agent Général du Clergé de 1780 à 1785, et assidu à fréquenter le cercle des intimes de CALONNE pendant toute cette période. Il était donc bien préparé à cette vaste réflexion, sur la nécessité de réformer totalement le système fiscal catastrophique alors en vigueur. SIEYES, lui aussi, était profondément choqué par le caractère inégalitaire de la fiscalité en vigueur, et tout aussi préoccupé par les réformes qu'il était indispensable de faire. Comme l'écrit TOCQUEVILLE, « **De toutes les manières de distinguer les hommes et de marquer les classes, l'inégalité d'impôt est la plus pernicieuse....** »

Le texte du rapport présenté au roi par CALONNE comporte 3 parties :

- 1) Situation actuelle des finances et du déficit.
- 2) Le nouvel ordre à établir.
- 3) L'énumération des moyens d'exécution, soit :

-Le remplacement des vingtièmes par une subvention territoriale.

- Le remboursement des dettes du clergé.
- L'installation d'assemblées provinciales dans les pays d'élection.
- La liberté du commerce des grains.
- L'abolition de la corvée, remplacée par une imposition en argent, payable par tous.
- La suppression des traites et aménagement de la gabelle.
- L'exploitation du domaine de la couronne.
- La réforme des services des eaux et forêts.
- La réduction des dépenses publiques.
- Le Rehaussement du droit de timbre
- L'Aménagement des remboursements de la dette
- La réorganisation de la caisse d'escompte, crée par Turgot.

LOUIS XVI s'est montré très favorable à ce plan qui portait directement atteinte aux privilèges des membres du Parlement, mais à qui il fallait le soumettre au préalable.

Pour vaincre cette difficulté, CALONNE propose de soumettre au ce plan à une ASSEMBLEE DES NOTABLES, qui ne pourrait que l'approuver. TALLEYRAND participe, à la demande expresse de CALONNE, à la préparation de cette assemblée et rédige 3 mémoires :

- Sur les blés,
- Sur le paiement des dettes du Clergé
- Sur les corvées

Le 22 février 1787, jour même de son ouverture, le plan fut soumis à cette assemblée, qui se tint à huis clos, à l'hôtel des menus plaisirs à Versailles. 144 notables furent répartis en 7 bureaux. **TALLEYRAND** assiste à l'ouverture à côté de Dupont de Nemours, nommé secrétaire. Ce fut un échec. L'opposition des notables coalisés contre **CALONNE**, contestant dans le détail toute son argumentation, mettant en cause l'exactitude des chiffres avancés, le firent tomber en disgrâce le **8 avril 1787**.

TALLEYRAND raconte pourtant, que se trouvant à la fin de l'été 1786 au château de DAMPIERRE chez les LUYNES, il y rencontra CALONNE « *dans toute l'ivresse du succès qu'avait eu son rapport au Conseil. Il nous le lut en nous recommandant le plus grand secret. »*

Les plus opposants à ce rapport étaient les clans NECKER et LOMENIE de BRIENNE, ainsi qu'une sourde opposition de MARIE-ANTOINETTE. Et la majeure partie des notables se rallièrent à ces opposants, malgré l'avis favorable du Roi, qui n'eut pas le courage ni la volonté d'imposer ses idées. Cette assemblée fut un cuisant échec pour la France. TALLEYRAND comme SIEYES en furent bien conscients et cet échec devait dicter leur conduite ultérieure.

Le 4 avril 1787, TALLEYRAND écrit à son ami CHOISEUL-GOUFFIER, alors ambassadeur à Constantinople, à propos de ce rapport : « *C'est à peu près le résultat de tout ce que les bons esprits pensent depuis quelques années. Les oppositions sont extrêmement fortes ; M. de Calonne a eu le tort de ne pas rendre publiques ces mémoires dès le commencement de l'assemblée ; le public instruit aurait contenu les Notables qui ont mis leur gloire dans l'opposition...Ce sont comme de raison les privilégiés qui mettent le plus d'activité dans toutes leurs attaques contre M. de Calonne.... On croit qu'en culbutant M. de Calonne, ce serait culbuter ses projets et c'est bien vraisemblable. Mais il paraît impossible que le roi ne le soutienne pas. Encore quinze jours et il a victoire gagnée... »*

TALLEYRAND exprime son enthousiasme à MIRABEAU : « *Vous ne pouvez trop louer M. de CALONNE. Il faut le soutenir par communes louanges pour mener à bien cette grande affaire et lui montrer surtout la gloire qu'il va acquérir »*. Il faut dire aussi que Charles Maurice était allié de CALONNE par le baron Louis de TALLEYRAND, frère de son père qui avait épousé Louise de MONTIGNY, belle-sœur de CALONNE. En outre une tante de Charles Maurice, Marie Elizabeth de Talleyrand, comtesse de Chabannes sera par la suite une maîtresse du ministre au moment de sa disgrâce.

C'est avec son ami Isaac PANCHAUD que TALLEYRAND travailla assidument ces questions essentielles et resta en contact avec CALONNE, parmi une noria d'ecclésiastiques tels que l'abbé LOUIS qui deviendra lui aussi un spécialiste du crédit et sera ministre des finances sous la restauration, et l'abbé DES RENAUTES, grand vicaire d'Autun et qui sera l'homme de confiance de TALLEYRAND pendant des années.

Depuis son logis de BELLECHASSE, on discourait sur l'actualité, sur le traité de commerce avec l'Angleterre, sur la pénurie d'argent et sur les réformes à entreprendre. Les rapports avec Calonne étaient mêmes très étroits. L'abbé de PERIGORD lui avait rédigé des directives et lui servit de secrétaire officieux pendant toute la durée de l'Assemblée des Notables.

A propos de l'Angleterre, TALLEYRAND, mis en rapport avec MIRABEAU dès le début de 1785, par l'intermédiaire d'Isaac PANCHAUD, estima avec celui-ci qu'il était de l'intérêt de la France de contracter avec ce pays, ce qui sera pour lui un souci constant jusqu'à la fin de sa vie.

Un mot sur **Isaac PANCHAUD**, qui exerça une telle influence sur la formation financière de Talleyrand.

Financier et armateur suisse, partisan de la liberté du commerce, PANCHAUD a participé dans les années 1760 aux affaires de la « Compagnie des Indes », pratiquant alors le commerce international. Il fonda avec TURGOT la Caisse d'Escompte, ancêtre de la banque de France, en 1776. Lorsqu'il arriva au contrôle général des finances en 1783, le premier souci de CALONNE fut de s'entourer d'un état-major de financiers, dont PANCHAUD qu'il connaissait fut le premier. Une affaire dite « **de la caisse d'escompte** » le mit en rapport avec TALLEYRAND, qui était à ce moment Agent Général du clergé.

Et pourtant..., le Roi ne soutiendra pas CALONNE, qui sera disgracié, alors qu'il éprouvait une grande sympathie pour son contrôleur général et qu'il approuvait ses idées et les réformes à entreprendre. CALONNE fut contraint de démissionner le 8 avril 1787 et fut remplacé aussitôt par LOMENIE de BRIENNE qui avait le soutien de la reine. TALLEYRAND fut écarté par BRIENNE qui estima que « *...son esprit et son caractère n'étaient point au niveau des circonstances dans lesquelles se trouvaient la France.* »

L'ASSEMBLEE DES NOTABLES est clôturée le 25 mai 1787.

-

On entre dans la période pré- révolutionnaire. **4 mois après la présentation du Plan au Roi, l'Etat était aux abois. On a recours alors aux pires expédients pour** tenter de combler le déficit : créations d'offices, avances de banquiers privés, taxes nouvelles établies sur les vins fins, les domestiques, les cabriolets, et une avance de 70 millions sous forme de dépôt de cautionnement, pratiquée par la Caisse d'Escompte, ancêtre de la Banque de France, fondée en 1776 par TURGOT sous l'influence du banquier suisse Isaac PANCHAUD. Pourtant, successivement, la liberté du commerce des grains est proclamée, et la corvée est remplacée par une prestation en argent.

On s'achemine alors, sur demande pressante du Parlement soutenu par une fraction de la noblesse, vers la convocation des **Etats Généraux**, qui n'avaient pas été réunis depuis 1614. Le roi annonce cette convocation le **5 juillet 1788**. La consultation des Assemblées provinciales des baillages est au préalable envisagée.

Le **8 août 1788**, un arrêt du conseil fixe la réunion des Etats Généraux au **1^{er} mai 1789**. Sur pression de la Reine, le Roi se sépare de BRIENNE et rappelle NECKER ce qui soulève l'enthousiasme populaire et provoque une forte hausse boursière. Les parlements qui avaient été exilés à Troyes, sont rappelés.

La Nation accueille avec transport la nouvelle de cette convocation des Etats Généraux.

TALLEYRAND et SIEYES fréquentent les mêmes CLUBS.

Talleyrand comme Sieyès fréquent les mêmes clubs, participent aux mêmes réunions politiques et fréquentent les mêmes loges maçonniques. Tous deux sont des hommes du XVIII^{ème} siècle, formés à l'esprit des lumières. Les CLUBS étaient particulièrement en vogue en ce temps et étaient les lieux de prédilection pour l'échange des idées et pour la préparation des immenses événements qui vont suivre.

Ces clubs se multiplient au début de l'année 1789, et vont influencer les décisions de l'Assemblée Nationale.

Ils firent partie tous deux du CLUB DE VALOIS, fondé par le duc D'ORLEANS, et appartenant à son partie, dont le siège est au Palais Royal. C'est au cours de la fréquentation de ce club, que SIEYES va

rédiger la fameuse « **INSTRUCTION du duc d'ORLEANS à ses représentants aux Baillages** » suivie **des Délibérations à prendre dans les Assemblées.**

Le CLUB DE 1789, les réunira plus tard, en avril 1790, dans le but de défendre la constitution qui sera battue en brèche par MIRABEAU qui voulait sa refonte pour renforcer l'exécutif. Nos deux sulpiciens en firent partie.

Le CLUB des AMIS DE LA CONSTITUTION qui se réunit aux Jacobins Saint Honoré, et qui deviendra le Club des Jacobins.

La Société des TRENTE, fondée par des amis du cercle de MIRABEAU et le plus important de cette nébuleuse de clubs. Depuis l'automne 1788, il se réunissait au Marais, chez DUPORT, conseiller au Parlement, 3 fois par semaine, en vue de préparer les élections aux Etats-Généraux. Y prenaient part, de grands seigneurs libéraux : Montmorency-Luxembourg, le duc de Luynes, La Rochefoucauld-Liancourt, Castellane, La Fayette, les frères Lameth, **TALLEYRAND**, des magistrats Le Pelletier de St Fargeau, des ténors du Tiers -Etat, Target, Le Chapelier et aussi le financier PANCHAUD et les représentants du clergé, **SIEYES** et **l'abbé LOUIS**. Ce club était un véritable cénacle politique qui agissait comme un parti politique : il agitait des idées d'avant-garde, les 3 ordres réunis, élaborait des cahiers de doléances et des revendications préparatoires à l'établissement de ces cahiers. On y traitait du commerce avec l'Angleterre et de la pénurie d'argent dont souffrait le royaume, on discutait de l'établissement d'une constitution et d'une déclaration des droits de l'homme. Ces cahiers de doléances prirent une part très importante dans la préparation des Etats et SIEYES en fut incontestablement l'un des principaux rédacteurs.

Tous deux fréquentent également les mêmes **salons** qui eux aussi remplirent un rôle capital dans l'évolution des idées :

-celui de Mme HELVETIUS,

-celui de la marquise de CONDORCET,

-celui de Mme NECKER, qui à la veille de la révolution était le salon le plus important de Paris : s'y déroulaient de véritables conciliabules politiques.

-Probablement qu'ils fréquentaient également le salon de Mme de GENLIS, gouvernante des enfants d'ORLEANS, que TALLEYRAND fréquentait également.

Au sein de ces clubs, SIEYES domine intellectuellement les débats.

Le 4 janvier 1789, TALLEYRAND reçoit la consécration d'évêque d'Autun.

En mars 1789, il est élu par le clergé, député des 4 baillages d'Autun. Il semble avoir été le rédacteur du « **Cahier des délibérations du Clergé d'Autun** », bien que l'on y retrouve toutes les idées de réformes libérales et très constitutionnelles prônées par SIEYES dans les mêmes conditions et à la même époque, à savoir :

- la monarchie doit être contrôlée par une assemblée libre, périodique, investie de la mission d'élaborer une Constitution garantissant les droits de tous.
- L'égalité devant l'impôt consenti par l'assemblée.
- Le maintien inaltérable de la propriété.
- La tolérance intellectuelle et religieuse.
- La liberté d'expression et de circulation.
- Les garanties d'une véritable liberté individuelle (adoucissement des rapports entre créanciers et débiteurs, abolition des arrestations arbitraires donc des lettres de cachet, établissement du jugement par le jury....)
-

Tous ces points seront tour à tour repris dans ses discours à l'Assemblée.



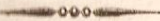
Le 4 janvier 1789, Talleyrand reçoit la consécration d'évêque d'Autun. En mars 1789, il est élu par le Clergé, député des 4 baillages d'Autun. Il est le rédacteur du "Cahier des délibérations du Clergé d'Autun", préparatoire aux Etats-Généraux.

Quant à SIEYES, son opuscule « **Qu'est que le Tiers Etat** », précédé de son « **Essai sur les Privilèges** », dont 3 éditions anonymes parurent dans les premiers jours de 1789, et qui dénonçait tous les abus et toutes les injustices qui se commettaient depuis des siècles, est un succès sans pareil et est diffusé à des centaines de milliers d'exemplaires. L'ouvrage ouvre la voie de l'**action** à la **pensée** politique. Le succès fut si considérable que le Roi dut accorder au Tiers l'une de ses principales revendications, le **double représentation**, tout en maintenant le vote par ordre, ce qui maintenait l'injustice de la convocation.

QU'EST-CE QUE
LE
TIERS ÉTAT?
suivi
DE L'ESSAI
SUR LES PRIVILÈGES;
PAR L'ABBÉ SIEYES,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, DE LA CONVENTION
NATIONALE, DU CONSEIL DES CINQ CENTS, DU CONSEIL DES ANCIENS,
AMBASSADEUR À BERLIN, MEMBRE DU DIRECTOIRE DE LA RÉPU-
BLIQUE FRANÇAISE, SECOND CONSUL, SÉNATEUR, MEMBRE DE
L'INSTITUT NATIONAL, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
GRAND CROIX DE L'ORDRE DE LA RÉUNION, COMTE DE L'EMPIRE,
PAIR DE FRANCE, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION,
AUGMENTÉE DE VINGT-TROIS NOTES,
PAR L'ABBÉ MORELLET.



PARIS,
CHEZ ALEXANDRE CORREARD, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, N°. 258.

1822.

La brève formule du début fit à elle-seule toute la réputation de l'ouvrage, notamment la célèbre antithèse « *Tout-Rien-quelque chose.* »

Il expose et démontre que le Tiers forme à lui seul une nation complète : « **Qui donc oserait dire que le Tiers n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète ? Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi, qu'est-ce que le Tiers ? Tout, mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilégié ? Tout, mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres.** »

La décision de convoquer les Etats Généraux étant ainsi prises, il fallut au préalable recourir à la convocation des Assemblées Primaires dans chaque baillage et chaque sénéchaussée pour la désignation du corps électoral, chargé à son tour de choisir et par ordre, les députés aux Etats Généraux.

SIEYES se mit alors et à nouveau à l'ouvrage et rédigea un « *Plan de délibération* » pour ces Assemblées, dont chacun s'inspira pour y participer. Particulièrement, le duc d'ORLEANS favorable aux idées nouvelles, craint du Roi, et adversaire déclaré de la cour et de la Reine, chargea SIEYES de rédiger ses « **Instructions aux baillages dépendant de son apanage** » bien que certains auteurs, dont Talleyrand lui-même l'écrit dans ses mémoires, considèrent que le rédacteur en est CHODERLOS de LACLOS. TALLEYRAND, déjà évêque d'AUTUN était avec SIEYES, l'un des plus proches familiers du duc.

TALLEYRAND écrit dans ses mémoires : « *M. de LACLOS avait fait à cette occasion une espèce de code dans lequel toutes les idées philosophiques du temps se trouvant présentées en articles séparés, parurent à M. le duc trop peu voilées. Cela ne lui convenait pas, il chercha un autre rédacteur on lui indiqua l'abbé SIEYES comme l'homme qui avait le plus réfléchi sur les questions dont on supposait que les Etats Généraux devraient s'occuper. Dans un rendez-vous qui eut lieu avec lui chez M. de BIRON à MONTRouGE, M. le duc d'Orléans lui montra le projet de M. de Laclos, en lui demandant d'y faire les changements qu'il croirait convenables. L'abbé SIEYES, qui, par la disposition de son esprit est habituellement peu content du travail des autres, ne trouva rien qui dût être conservé et rédigea un nouveau projet que M. le duc d'Orléans adopta et fit imprimer.* » Le titre choisi fut : « **Instruction données par M. le duc d'Orléans à ses représentants aux baillages, suivies de délibérations à prendre dans ces assemblées** ».

Les évènements vont alors se précipiter, mettant en avant, tour à tour, SIEYES et de TALLEYRAND, les deux condisciples Sulpiciens de la révolution.

28 avril 1789, répression de l'émeute contre le manufacturier REVEILLON, l'une des journées les plus sanglantes de la révolution. REVEILLON, richissime fabricant et vendeur de papier peint, a eu

le tord de dire en séance d'assemblée, que le coût des salaires étaient trop élevé. On lui prête alors l'intention de revenir aux 15 sous par jour. Le faubourg s'enflamme. Intervention du « Royal Cravate » et peut-être un millier de morts de part et d'autre.

Début mai 1789, Versailles est une ville prise d'assaut. 1200 députés y arrivent de tout le pays, avec une nuée de parents de secrétaires et de domestiques. L'abbé SIEYES, **grand vicaire et chanoine du diocèse de Chartres, s'installe** avec son domestique dans un grand appartement au Garde-Meubles, rue des Réservoirs.

Le 2 mai 1789, les députés sont présentés au roi.

Le 4 mai 1789, les élus doivent se présenter au marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies.

La procession d'ouverture se déroule entre l'église Notre-Dame, paroisse du roi, et la cathédrale Saint-Louis, au cours de laquelle les députés du tiers vont recevoir une cinglante humiliation, pour des questions de préséance d'étiquette et de costume.

Le duc d'ORLEANS, comme l'abbé SIEYES lui-même, a eu l'audace de se faire élire par le Tiers. Il connaît un véritable triomphe. L'évêque d'AUTUN était parmi les membres de son Ordre, en noir car en deuil de son père.

Le sermon fut prononcé par Bernard de LA FARE, évêque de NANCY dans la cathédrale Saint-Louis, et donna tout de suite le climat. : il dénonce le luxe de la cour, évoque la misère du peuple et appelle les deux premiers ordres à renoncer aux privilèges.

Le 5 mai 1789, se **déroule la séance d'ouverture, dans la salle des Menus Plaisirs, où s'entassent 4000 personnes**. La principale question abordée : LE DEFICIT. Mais les graves questions du VOTE PAR TETE et de la REUNION DES TROIS ORDRES ne sont pas abordées de manière satisfaisante.

Le tiers a pris le nom de « COMMUNES », appellation à l'anglaise, et invite les autres Etats à le rejoindre, pour vérification en commun des pouvoirs.

Le 11 mai 1789, le Clergé tergiverse et la Noblesse refuse de se déclarer constituée. Le pays traverse alors l'une des plus grandes crises de son histoire.

Le 19 mai 1789, SIEYES est élu député du Tiers état de Paris. Le clergé de son baillage lui avait refusé cette élection, eu égard à ses idées trop révolutionnaires à son gré.

SIEYE précipite les choses et déclare « *Qu'il n'est plus temps de travailler à la conciliation des parties et qu'il faut agir.* » Le roi a lui-même tenté vainement cette conciliation, et son fils aîné le Dauphin est en train de mourir.

Le journal de MIRABEAU pour l'année 1789, nous apprend que le 9 juin, TALLEYRAND vient de publier un écrit consacré à la destruction « **du fléau que constitue les loteries.** » Mirabeau nous dit dans son journal : « *Il considère les loteries sous tous les rapports qu'elles offrent, à l'arithméticien, au moraliste, au politique. Il démontre que les 9 millions versés par la loterie au trésor royal, sont fictifs et illusoire ; et par les preuves évidentes qu'il donne de cette vérité, il ôte à la loterie l'appui du gouvernement qui ne peut vouloir la maintenir que sous ce rapport, et qui lui-même a déjà indiqué aux Etats-Généraux la nécessité de détruire cette espèce d'imposition immorale, imposition contraire même à ce qu'elle se propose. **Le style de cet ouvrage est vrai, simple, énergique, et suit tous les mouvements du sujet avec la flexibilité naturelle au véritable talent.*** » Ces louanges du grand tribun confirment bien l'exceptionnelle aptitude de TALLEYRAND à apprécier les réformes à entreprendre, ce que la suite va prouver amplement.

Le 4 juin, la reine assiste en pleurant à la mort de son fils âgé de 5 ans. Dans la chambre des communes, la grande majorité du clergé et une fraction de la noblesse (46 personnes) sont d'accord pour se joindre au tiers.

A partir du **12 juin**, le tiers commence la vérification des pouvoirs de ses membres. Progressivement, les membres du clergé rejoignent le tiers.

Le 15 juin, SIEYES, transfuge du clergé et élu par le Tiers de Paris, demande aux députés de s'occuper sans délai de la constitution de l'Assemblée et d'abandonner l'appellation « d'Etats Généraux » qu'il juge périmée. Il propose « Assemblée des représentants connus et vérifiés de la Nation Française ». On adopte alors le nom de « Assemblée Nationale » qui était une formulation déjà proposée par SIEYES.

-Le **17 juin**, la motion de création d'une assemblée nationale est adoptée, et le Tiers s'arroge le droit de consentir l'impôt. La reine et les frères du roi prônent l'intransigeance, NECKER et SAINT-PRIEST, prônent des concessions et le LOUIS XVI ne se décide pas et tergiverse.

-**Le 20 juin**, la salle des Menus-Plaisirs dans laquelle se réunit le Tiers est fermée sur ordre du roi. Les députés, entraînés alors par GUILLOTIN, se dirigent dans la salle du jeu de Paume. Là ils jurent, suivant la formule de MOUNIER et de SIEYES, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution au pays. **Conformément à la prophétie de SIEYES, le Tiers est désormais « LE TOUT ».** **L'arrêté de l'Assemblée Nationale** est ainsi libellé :

« L'Assemblée Nationale considérant qu'appelée à fixer la Constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la Monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations, et ne consomme l'œuvre importante pour laquelle elle est réunie, dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir ; qu'enfin partout où ses Membres se réunissent, là est l'Assemblée Nationale. Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront à l'instant serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler dans toutes les circonstances nécessaires, jusqu'à ce que la Constitution du Royaume et la régénération publique ne soient établies et affermiées sur des fondements solides, et que le dit serment étant prêté, tous les Membres, et chacun d'eux en particulier, confirment par leur signature cette résolution inébranlable ; et que le présent arrêté sera imprimé, ainsi que le procès-verbal de ce jour. »

Le 23 juin, les députés des trois Ordres se rendent à la très importante séance royale dans l'hôtel des Etats. *« Mgr le duc d'Orléans y est entré vers les dix heures moins un quart, au bruit **des bravos** des vive Monseigneur d'Orléans, et des battements de mains de toute la foule qui bordait le passage ».* **Le roi déclare les mesures du tiers « nulles, illégales et inconstitutionnelles.** » Mais il exhorte le clergé et la noblesse à délibérer avec le tiers sur son autorisation **et à accepter l'égalité fiscale.** Il veut toutefois que la distinction des trois ordres soit conservée. Il donne un CAMOUFLET humiliant au tiers en déclarant nulle la délibération du 17 juin et en demandant à chacun de se rendre dans la salle affectée à son ordre : *« TROISIEME DISCOURS DU ROI : Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin, chacun dans les Chambres affectées à votre Ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand maître des cérémonies de faire préparer les salles. »* Il est précisé dans les mémoires de Mirabeau, que 41 membres se réunirent aussitôt sans l'invitation du Roi, à l'Assemblée nationale.

Le roi consolide alors le principe des PRIVILEGES : les droits seigneuriaux : dîmes, cens, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux sont maintenus. Le roi se retire ensuite, suivi des représentants du clergé et de la noblesse. Le tiers et un certain nombre de curés restent. Le marquis de BREZE réitère alors auprès de BAILLY l'ordre du roi de se retirer et se voit opposer la célèbre réplique de MIRABEAU (publiée au no 10 du Moniteur Universel).

L'approbation de la conduite du tiers est maintenant dans la rue. Le château sera envahi bientôt par la foule en furie. Le bruit du renvoi de NECKER qui avait en réalité démissionné, avait enflammé les

esprits. Effrayée, **Marie-Antoinette le supplie de reprendre sa démission, ce qu'il accepte. Il quitte alors triomphalement le château.**

Le 24 juin, la majorité du clergé vient rejoindre le tiers.

Le 25 juin, une partie de la noblesse le rejoint aussi. Parmi elle, le duc d'ORLEANS, La ROCHEFOUCAULD, Alexandre de LAMETH, le duc de LUYNES.

Le 26 juin, TALLEYRAND rejoint le Tiers, assemblé dans la salle commune, contre la volonté du Roi.

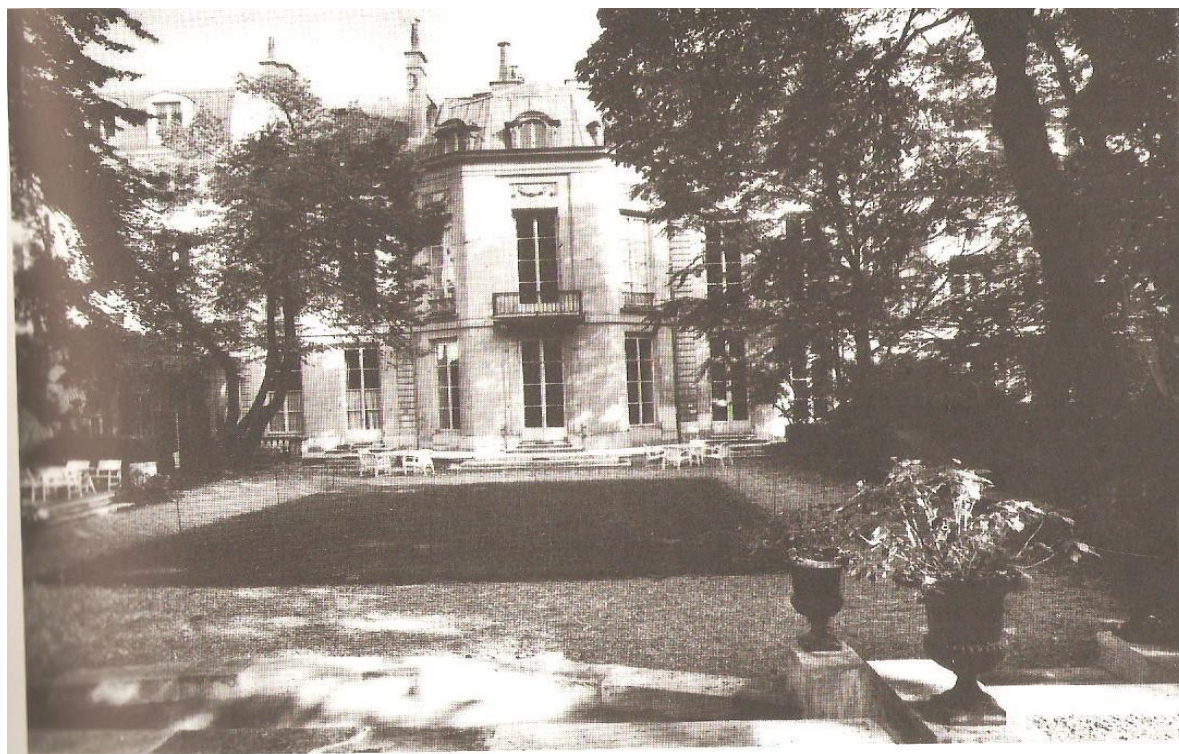
Le 27 juin, la cour capitule et accepte la réunion des trois ordres. C'est la fin alors du rôle des Etats Généraux. Commence alors celui de la Constituante. TALLEYRAND comme SIEYES vont alors y jouer un rôle considérable.

-
Notons la lettre du Roi de ce même jour, à M. le duc de Luxembourg, Président de la Noblesse, qui marque bien cette capitulation : « *Mon cousin, uniquement occupé à faire le bien général de mon Royaume, mais désirant par-dessus tout que l'Assemblée des Etats-Généraux s'occupe des objets qui intéressent toute la Nation d'après l'acceptation volontaire que votre Ordre a faite de ma Déclaration du 23 de ce mois, j'engage ma fidèle Noblesse à se réunir sans délai aux deux autres Ordres pour l'entier accomplissement de mes intentions paternelles. Ceux par leurs pouvoirs, pourront y aller sans donner de voix, jusqu'à ce qu'ils en reçoivent de nouveaux, ce sera une nouvelle marque d'attachement que ma noblesse me donnera.*

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin etc..... »

Rôles de Talleyrand et de Sieyes à la Constituante.

27 juin 1789 au 30 septembre 1791



Hôtel Bochart de Saron, 17 rue de l'Université, habité par Talleyrand sous la Constituante. L'hôtel est occupé aujourd'hui par la Maison Gallimard. Talleyrand louait l'hôtel avec son frère Archambaud.

L'Assemblée se constitue et choisit SIEYES comme secrétaire. TALLEYRAND y siègera 29 mois et en sera, comme SIEYES, le président. Une partie de la noblesse siège debout dans un coin de l'assemblée et se désigne du doigt les meneurs pour tenter de les abattre.

Le **9 juillet 1789**, Mirabeau produit une adresse au roi, demandant l'éloignement des troupes.

Le **11 juillet**, s'ouvre une grave crise par le renvoi de NECKER et la réunion de troupes autour de Paris. LA FAYETTE invite l'Assemblée à adopter **une déclaration des droits de l'homme, mais c'est**

SIEYES qui en comprit la véritable importance et qui devait servir de préambule à la future Constitution. Il en soumettra son premier projet le 21 juillet 1789.

Le **14 juillet**, SIEYES fait partie d'une délégation conduite par Dupont de Nemours envoyée à Paris sur demande de l'Assemblée, pour calmer l'irritation populaire qui monte dangereusement. Adrien DUQUESNOY, qui a scrupuleusement tout relaté de ces événements dans son journal, fait également partie de cette délégation, constituée de 88 députés. La foule amassée place de Grève, les accueille avec enthousiasme. **Comme le dit très justement l'historien Michel Winock, la monarchie à ce stade « aurait pu encore trouver son inspiration et sa chance de durée. » et d'ajouter : « 1789 est la dernière année de l'illusion monarchique. »**

Ce même jour 14 juillet 1789, un **COMITE de CONSTITUTION** de 8 membres, dont font partie TALLEYRAND et SIEYES, est constitué et entre aussitôt en fonction. **SIEYES sera le personnage le plus important de ce comité. Toute** la difficulté, qui ne sera pas résolue au cours de la constituante, sera de trouver un juste équilibre entre le législatif et l'exécutif, entre l'ancien pouvoir royal et l'Assemblée, ce qui sera à cet égard un échec de la constituante. L'Assemblée nationale est une et indivisible. Selon les idées de SIEYES, une Chambre unique sera l'organe de la volonté nationale. SIEYES est opposé au bicaméralisme et à la création d'une chambre haute aristocratique, qui risquerait de ramener le privilège et ce qui serait une source de confusion et de désordre. Dans son **« Dire sur le veto royal »** SIEYES s'oppose à la participation du Roi à la législation en tant que dépositaire du pouvoir exécutif.

Dans la nuit du 14 au 15 juillet, le duc de LIANCOURT, grand maître de la garde-robe, libéral et ami intime de Talleyrand, se rend au château et aurait fait la célèbre réponse au Roi : **« Sire, ce n'est pas une émeute, c'est une révolution »**. Le roi était en effet inconscient de l'ampleur des événements. Dans son agenda, en réalité son carnet de chasse, on note **« Mardi 14 : Rien »**.

Le 16 juillet 1789, le roi rappelle NECKER, à la demande pressante de la foule.

Le **21 juillet 1789**, un premier travail est soumis par SIEYES au Comité de constitution, qui s'intitule **« Reconnaissance et exploitation raisonnée des droits de l'homme et du citoyen »**, codifié en 32 articles. Ce travail auquel participèrent nos deux Sulpiciens, fit grande impression sur le Comité, et aurait été adopté en cet état s'il avait été mis aux voix.

TALLEYRAND rédigea l'article 6 de la « Déclaration des Droits » : « La loi étant l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par représentation à sa formation ; elle doit être la même pour tous. »

Dans son premier projet, SIEYES pose la fameuse distinction des « **citoyens actifs** et des **citoyens passifs** ». Il définira ensuite, le **2 octobre**, dans son écrit « **Observations sur le rapport du comité de Constitution concernant la nouvelle organisation de la France** », ce qu'il faut entendre par « **citoyen actif et citoyen passif** » et les conditions à réunir pour devenir actif. Le citoyen actif est celui qui a des droits politiques, en payant un « tribut civique » libre et volontaire. Le citoyen actif est celui qui est électeur. Pour Paris, cette contribution volontaire est fixée à 3 livres pour être électeur et à 12 livres pour être éligible. Il s'agit d'un tribut volontaire et modeste. Ceux qui ne le payent pas ne veulent pas être électeurs. On évalue ainsi l'aptitude électorale du citoyen, par un signe de civisme démontrant son intérêt pour les affaires publiques. Dans le recensement de mai 1791, la France comptait 4 300 000 citoyens actifs pour 27 millions d'habitants. Les femmes demeuraient exclues du système électoral et elles le demeureront jusqu'en 1945.

Ayant ainsi établie la distinction entre citoyen actif et citoyen passif, l'Assemblée va **organiser le régime représentatif, selon les principes formulés par SIEYES. Un député l'est, dit-il, « de la Nation entière : tous les citoyens sont ses commettants »**. La Nation souveraine ne peut déléguer sa souveraineté et le représentant exerce cette souveraineté en pleine indépendance, **échappant à tout mandat impératif**. Ces principes seront consacrés dans la constitution de 1791 et deviendront la base de l'édifice du droit public français. Et la liberté pour SIEYES se conquiert par la propriété, par le patrimoine même très modeste, et par le travail.

C'est l'instruction et la propriété qui donneront à chacun, la capacité et la volonté d'exercer les droits civiques et non plus la fortune et la naissance. Le bouleversement social de la constituante voulu par Talleyrand et par Sieyès est à cet égard, considérable.

Mais c'est alors qu'apparaît une division dans l'assemblée : - la fraction SIEYES-TALLEYRAND-MIRABEAU, et la fraction de la cour représentée par THOURET.

Le 1^{er} août 1789, candidat de la gauche, SIEYES est battu de 4 voix par THOURET à la présidence de l'Assemblée. TALLEYRAND sera élu avant lui, le 16 février 1790 et pour 15 jours, mais SIEYES le sera ensuite et à son tour, du 8 au 21 juin 1790.

On arrive à la séance dans l'enthousiasme, de la nuit du mardi **4 août 1789**. Il fut préparé un catalogue de réformes, aboutissant à la suppression des privilèges. Les débats tumultueux se prolongèrent jusqu'au **11 août**.

Le 10 août 1789, fut abordé la très importante question de la **dîme du clergé**. Un « **Comité des dîmes** » fut mis en place le **11 août** dont **Talleyrand et Sieyès firent partie**. **L'assemblée voulait la suppression pure et simple de cet impôt**. Contre toute attente, SIEYES s'y opposa, et proposa au contraire et au nom du droit sacré de propriété, son rachat. Représentant un revenu de 60 à 80 millions, le rachat du capital correspondant se serait élevé à 1500 à 1600 millions, ce qui aurait permis un amortissement de la dette. On le blâma de cette proposition et c'est la suppression pure et simple qui fut adoptée. Dumont nous dit que peu s'en fallut qu'il ne fut sifflé et hué. Profondément vexé, MIRABEAU lui réplique : « *Mon cher abbé, vous avez déchaîné le taureau et vous vous plaignez qu'il frappe de la corne !* » On reprocha alors au promoteur et initiateur de la révolution, d'être le défenseur du Clergé alors qu'il réclamait l'abolition de ses privilèges. Mais la dîme était l'impôt le plus onéreux pour l'agriculture. Comme elle représentait 70 millions de rente, il ne voulait pas en faire cadeau aux propriétaires terriens, mais les obliger à la racheter. Il prononça alors un célèbre discours sur ce rachat de la dîme. **TALLEYRAND intervint** dans le débat et se rallia à un autre projet, celui de CHASSET, qui prévoyait que **les dîmes ecclésiastiques** seraient **supprimées** et qu'en contre- partie, il serait pourvu à l'entretien des ministres du culte et à leurs dépenses. Ceci devint l'article 5 du décret sur l'abolition des privilèges, qui fut définitivement adopté le **11 août 1789**.

Quelques jours plus tard, SIEYES publie un écrit : **Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques**, où il défend l'ensemble des propriétés du clergé contrairement à TALLEYRAND qui lui était un ardent partisan de la nationalisation. Dès le **6 août**, Buzot, Alexandre de Lameth, le marquis de Lacoste, et d'autres, avaient demandé l'aliénation des biens du clergé. SIEYES fut écrasé dans cette lutte, et l'assemblée nationalisa les biens du clergé. TALLEYRAND, s'en était fait le principal avocat, comme nous allons le voir.

Du 20 août au 27 août se déroula la discussion relative à la Déclaration des Droits de l'Homme. La déclaration finalement adoptée subit l'influence prépondérante de SIEYES même si sa rédaction définitive n'est pas de lui seul. Elle porte sa marque et les contemporains considéraient qu'elle était son œuvre.

Puis fut abordée ensuite, jusqu'au 29 septembre 1789, l'œuvre proprement rédactionnelle de la constitution, le principal objet de l'Assemblée. TALLEYRAND comme SIEYES furent parmi les principaux acteurs de ces séances.

OPPOSITION DE TALLEYRAND ET DE SIEYES, à propos des biens du Clergé.

Le 10 octobre 1789, c'est le "TALLEYRAND financier" qui défend et dépose **une importante motion sur l'emploi des biens du Clergé pour combler le déficit, au grand scandale et sous les huées** d'une partie du clergé : « *L'Etat depuis longtemps est aux prises avec les plus grands besoins ; nul d'entre nous ne l'ignore ; il faut donc les grands moyens pour y subvenir. Les moyens ordinaires sont épuisés ; le peuple est pressuré de toutes parts ; la plus légère charge lui serait à juste titre, insupportable. Il ne faut pas même y songer. Des ressources extraordinaires viennent d'être tentées, mais elles sont principalement destinées aux besoins extraordinaires de cette année, et il en faut pour l'avenir, il en faut pour l'entier rétablissement de l'ordre. Il en est une, immense et décisive, et qui, dans mon opinion (car autrement je la repousserais), peut s'allier avec un respect sévère pour les propriétés. Cette ressource me paraît être tout entière dans les biens ecclésiastiques...*

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de discuter longuement la question des propriétés ecclésiastiques. Ce qui me paraît sûr, c'est que le clergé n'est pas propriétaire à l'instar des autres propriétaires, puisque les biens dont il jouit et dont il ne peut disposer, ont été donnés, non pour l'intérêt des personnes, mais pour le service des fonctions...

Si la Nation assure soigneusement à chaque titulaire, de quelque nature que soit son bénéfice, cette subsistance honnête, elle ne touchera point à sa propriété individuelle ; et si, en même temps, elle se charge, comme elle en a sans doute le droit, de l'administration du reste ; si elle prend sur son compte les autres obligations attachées à ces biens telles que l'entretien des hôpitaux, des ateliers de charité, les réparations des églises, les frais de l'éducation publique, etc. etc. ; si surtout elle ne puise dans ces biens qu'au moment d'une calamité générale, il me semble que toutes les intentions des fondateurs seront remplies et que toute justice se trouvera avoir été sérieusement accomplie.

Ainsi, en récapitulant, je crois que la Nation, principalement dans une détresse générale, peut, sans injustices,

-1) disposer des biens des diverses communautés religieuses qu'elle croira devoir supprimer, en assurant à chacun des religieux vivants le moyen de subsister ;

-2) faire tourner à son profit, dès le moment actuel, toujours en suivant l'esprit général des fondations, le revenu de tous les bénéfices sans fonction qui sont vacants ;

*-3) réduire dans une proportion quelconque les revenus actuels des titulaires, lorsqu'ils excéderont telle ou telle somme, en se chargeant d'une partie des obligations dont ces biens ont été frappés dans le principe. » Cette motion de Talleyrand donna lieu à un projet de loi de 21 articles. Le Moniteur Universel du 10 novembre 1789 écrit : « **Ce fut un évêque qui osa porter le premier coup au colosse sacré ; ce prélat, le plus jeune, le plus intrépide et le plus éclairé du collège épiscopal, était M. de Talleyrand, évêque d'Autun** ». L'abbé MAURY marquera sa désapprobation, ce qui donnera lieu à l'une des plus célèbres joutes oratoires de l'Assemblée.*

Mais le 2 novembre 1789, par 568 voix contre 346, le projet est adopté et l'assemblée décrète que tous les biens ecclésiastiques sont, **sans indemnité**, à la disposition de la Nation. C'est ici une différence capitale entre les actions de SIEYES et de TALLEYRAND, tous deux les plus impliqués dans cette réforme. SIEYES, qui n'intervint que très peu dans le débat en raison de la sourde indignation provoquée par sa position, voit dans cette confiscation - et les événements à venir lui donneront raison - le risque de déclenchement d'une contre-révolution mettant en péril les acquis à ce jour et menaçant gravement la tranquillité publique par le schisme qui va en résulter. Il y voit aussi une grave entorse au sacro-saint principe du caractère inaliénable du droit de propriété, consacré par la déclaration des droits et par la constitution, encore en gestation. Cela lui sera gravement reproché et va provisoirement affaiblir sa position au sein de l'assemblée.

Comme le dit justement l'historien Emmanuel de Waresquiel, « *En plaidant et en faisant adopter cette réforme, Charles-Maurice n'a pas mesuré les conséquences, en pleine révolution, d'une telle mise sous tutelle du clergé par la nation. Il devra par la suite en assumer le poids.* »

Par contre en bon financier qu'il est avant tout, TALLEYRAND va prendre position contre l'émission d'une nouvelle monnaie gagée sur les biens du clergé, **l'assignat**. Cette nouvelle monnaie chassera l'ancienne, ce qui entrainera la nation dans une funeste spirale inflationniste, accroissant la pauvreté des plus pauvres, déséquilibrant le cours du change, et aggravant le poids de la dette, provoquant la disparition des espèces, le numéraire fictif chassant le numéraire réel.

Le 4 décembre 1789, TALLEYRAND prononce un long discours très technique et dans sa spécialité de financier, sur le projet de transformation de la **Caisse d'Escompte**, fondée par TURGOT et par son ami PANCHAUD, en **banque nationale, ce qui deviendra plus tard la Banque de France**.

Le 28 janvier 1790, TALLEYRAND intervient en faveur des juifs de France, réclamant pour eux une égalité des droits politiques. Son intervention courageuse déclencha de véritables huées dans les rangs d'une assemblée réticente. Il dit alors en séance : « *Votre comité de Constitution a pensé que, sans rien préjuger sur la question de l'emploi des Juifs prise dans sa généralité, il était juste et convenable de décréter en ce moment que les Juifs à qui les lois anciennes à accorder la qualité de citoyen, la conservent.* » Un décret fut alors adopté en conformité avec cette intervention courageuse pour l'époque.

En mars 1790, il rédige et présente un projet sur l'uniformité des poids et mesures. Il écrit : « *L'importance de cette réforme s'offrit au génie actif de M. TURGOT... Vous ferez aujourd'hui ce que ce grand homme regretta de n'avoir pu faire.* » .

Les 9 et 11 février 1790, il lut en séance un brillant exposé qu'il rédigea sur les travaux accomplis par l'Assemblée jusqu'à ce jour et en 9 mois de séance, pour l'information générale de la population. Il résuma dans son compte-rendu l'œuvre réalisée au cours de cette période. **Il conclut :** « *Quelle époque que celle à laquelle nous sommes enfin parvenus ! Quel honorable héritage vous avez à transmettre à votre postérité ! Elevés au rang des citoyens, admissibles à tous les emplois, censeurs éclairés de l'Administration quand vous n'en serez pas les dépositaires ; sûrs que tout se fait et par vous et pour vous ; égaux devant la loi ; libres d'agir, de parler, d'écrire ; ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune : quelle plus belle condition ! Pourrait-il être encore un seul citoyen vraiment digne de ce nom qui osât tourner ses regards en arrière, qui voulût relever les débris dont nous sommes environnés pour en contempler l'ancien édifice ?* ».

Et il termine : « *Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse, voués, consacrés au grand travail de la constitution, votre ouvrage, autant que le nôtre, aidés de toutes les lumières de la France et vainqueurs de tous les obstacles, convaincus et d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous mettons entre vos mains ce dépôt sacré de la constitution, sous la garde des vertus nouvelles dont le germe enfermé dans vos âmes vient d'éclorre aux premiers jours de la liberté.* »

C'est peu de jours après cette communication, que, par 373 suffrages sur 603 votants, TALLEYRAND est élu pour 15 jours, la seconde quinzaine de février 1790, président de l'assemblée, avant SIEYES, qui le sera à son tour du 8 au 21 juin 1790. TALLEYRAND insiste pour souligner à ses auditeurs de la salle du Manège, tous les bienfaits des réformes accomplies à ce jour, mais semble parfaitement conscient des menaces qui se profilent. SIEYES lui aussi en était conscient, et c'est bien la raison pour laquelle il s'était opposé à la nationalisation des biens du clergé et à la suppression pure et simple de la dîme.

En février 1790, les vœux religieux sont interdits et les ordres contemplatifs supprimés. SIEYES se tait encore mais désapprouve cette mesure qui va susciter des forces violentes contre la révolution.

Le 20 janvier 1790, SIEYES présente un projet de loi sur la presse. « *L'Ami du peuple* » de MARAT s'acharnait sur les constituants et sur leurs idées. Il fallait donc instituer une réglementation instituant des délits de presse. Toutes personnes est libre d'écrire et d'imprimer ce que bon lui semble, à la condition de ne pas nuire aux droits d'autrui. Il s'agit de protéger la presse, mais à ce stade le projet n'est pas encore adopté. La loi sur la presse sera adoptée en 1796, conformément aux idées de SIEYES.

En mars 1790, il communique un projet d'organisation judiciaire, à la demande du Comité de constitution. Les cahiers de doléances faisaient pour la plus part, état des graves carences de l'organisation judiciaire : jugements arbitraires et iniques, dénis de justice, justice trop chère, trop lente, protectrice des grands. En 179 articles, son projet suscite un débat passionné, dans une assemblée dominée par des avocats. La loi sera votée les 16-24 août 1790, et elle retiendra la plus-

part des idées de son auteur : unité du système judiciaire, condamnation des juridictions d'exception, affirmation de l'indépendance de la justice, élection des juges et suppression de la vénalité des offices, double degré de juridiction. Un débat surgit à propos de l'institution du Jury : SIEYES voulait un jury civil et un jury criminel. Mais seul le jury criminel est finalement retenu par l'assemblée.

Le 12 avril 1790, il fonde le « Club de 89 » pour combattre l'influence des Jacobins.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée Constituante adopte le projet présenté par son « **Comité Ecclésiastique** » auquel participait TALLEYRAND et adopte **la Constitution civile du Clergé**. SIEYES désapprouve encore, considérant qu'il y a une atteinte aux droits de l'homme. Ce fut alors le début de la guerre entre la Révolution et l'Eglise. Bien sûr le pape Pie VI la condamnera publiquement en mars 1791. Un décret du 27 novembre 1790 donne deux mois aux prêtres pour prêter serment le serment de fidélité. Sept évêques seulement acceptent de jurer, au nombre desquels se trouve TALLEYRAND qui prêta serment le **28 décembre 1790**, après que le roi, contre son gré, se soit rangé à cette obligation. Il devenait ainsi évêque constitutionnel. Trois semaines après en janvier 1791, il adressa au Roi sa lettre de démission de l'évêché d'Autun, prétextant de sa nomination comme "**Administrateur du département de Paris**". Il sera remplacé par l'abbé Gouttes. On peut se poser la question sur la régularité des consécration des deux évêques constitutionnels faites par ses soins, le 24 février suivant, dont l'abbé Marolles au siège de Soissons. Dans ses mémoires il relatera avoir donné sa démission après, par crainte d'être assassiné, suivant certains de ses bibliographes. **Ainsi TALLEYRAND porta l'habit ecclésiastique pendant 21 années, entre son entrée à St Sulpice et sa démission épiscopale.**

Par contre il ne prendra pas part à la question du serment de fidélité à cette constitution.

Du 8 au 21 juin 1790, SIEYES est président de l'Assemblée nationale. Il est élu contre Le Peltier de Saint-Fargeau. La présidence ne durait que 15 jours. Certains présidaient plusieurs fois. La Constituante eut ainsi 60 présidents.

Le 14 juillet 1790, se déroule la première grande fête de la révolution, qui célèbre l'anniversaire de la prise de la Bastille. Les écrits relatant cette commémoration, au moyen d'une messe au Champ de Mars célébrée par TALLEYRAND sont innombrables :

-long cortège depuis la Bastille jusqu'au Champ de Mars, dès 7h du matin, municipalité parisienne en tête, suivie de 60.000 fédérés, gardes nationaux des départements. 300.000 parisiens sont rassemblés sous la pluie, depuis 6h du matin.

-300 prêtres vêtus d'aube blanche. A leur tête, mitre en tête et crosse en main, Monseigneur d'Autun, désigné par acclamations pour le suprême honneur de célébrer la messe de la fédération, entouré de ses deux assistants, le fidèle abbé DESRENAUDES, et l'abbé LOUIS. C'est aussi la glorification de la Constitution.

-Son frère Archambaud est présent au pied de l'autel en habit doré, épée au côté.

-La messe finie, bénédiction pontificale des 80 drapeaux des gardes nationales et *Te Deum* repris par 1200 musiciens.

-Celui-ci achevé, prestation de serment par LA FAYETTE, suivi de son état-major, jurant fidélité à la Nation, à la loi et au roi.

- Déclaration du roi, qui, montant à la tribune, prononça d'une voix forte : « *Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'Etat, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par moi.* » La reine se levant à son tour, prend le Dauphin dans ses bras, le présente au peuple en disant : « *Voilà mon fils. Il se réunit ainsi que moi dans les mêmes sentiments.* »

- Le « *par pitié, ne me faites pas rire* », adressé par Talleyrand au passage de La Fayette, est resté célèbre dans l'imagerie populaire, même si le mot n'est peut-être pas authentique.

Et pourtant, 2 jours auparavant, Talleyrand avait voté la Constitution civile du clergé, ce que le roi ne lui pardonna pas.

En septembre 1790, l'Assemblée dissous les Parlements, relégués à plusieurs reprises, comme institution d'ancien Régime paraissant suspecte.

Le 28 décembre 1790, TALLEYRAND prête serment à la Constitution, et en informa les prêtres de son diocèse dans les termes appropriés et démissionna ensuite.

En janvier 1791, TALLEYRAND est nommé, en même temps que SIEYES, administrateur au Directoire du département de PARIS, ville alors en pleine guerre religieuse. C'est la raison qu'il invoquera pour démissionner de son évêché.

En mars 1791, SIEYES refuse de se présenter aux élections pour l'évêché de Paris alors qu'il y était fortement invité.

Le 2 avril 1791, c'est la mort de MIRABEAU, qui était lui aussi membre du Directoire du département de Paris et qui va faire un grand vide parmi ses confrères. Il semble que TALLEYRAND ait voulu alors infléchir un peu le cours de la Révolution, comme le voulait aussi Mirabeau.

TALLEYRAND devait reconnaître plus tard son **erreur** à propos de la **Constitution civile du clergé**, en écrivant : *« Je ne crains pas de reconnaître ici, quelque part que j'aie eu dans cette œuvre, que la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée constituante, a été peut-être la plus grande faute politique de cette Assemblée. »*

Le 11 avril 1791, le Directoire de Paris, dont font partie TALLEYRAND et SIEYES, prend un arrêté disposant que les prêtres insermentés, et donc réfractaires, pourront tout de même librement officier dans des « édifices particuliers » C'était là reconnaître un culte catholique distinct du culte officiel. SIEYES est soupçonné d'être le rédacteur de cet arrêté et vient s'en expliquer à la tribune. Il dit : *« Par le moyen des mesures que nous avons prises, nous pourrions dire aux réfractaires : pourquoi vous cachez vous ? Voulez- vous faire croire que vous êtes persécutés ? Vous ne l'êtes pas ! »* SIEYES affirme ainsi la liberté religieuse comme une évidence.

Le 7 mai 1791, TALLEYRAND intervenait à son tour sur le même sujet, par un **brillant discours à l'Assemblée, sur le droit, pour les prêtres insermentés et réfractaires** - droit reconnu indirectement dans la « Déclaration des Droits » - **de dire la messe, mais seulement dans les églises constitutionnelles, estimant que l'église constitutionnelle était l'église catholique dans toute sa pureté. Il tente par** là de réduire seulement le risque d'accusation de schisme qui pesait alors sur le pays.

Cette restriction ne donna pas satisfaction à SIEYES qui veut aller beaucoup plus loin, et que cette autorisation soit générale. Il invoque à nouveau **la liberté religieuse, la menace des troubles sociaux qui s'aggravent partout et invoque à son tour l'accord parfait** de l'arrêté avec la Déclaration des Droits de l'Homme. L'Assemblée, impressionnée par la force de persuasion de l'abbé SIEYES, vote le **décret dit de « TOLERANCE »**, de la liberté des cultes et de la coexistence de deux Eglises

catholiques. Mais SIEYES aura tout fait pour éviter le risque d'affrontements sanglants qui vont se dérouler par la suite. Jean-Denis Bredin écrit : « *l'abbé Sieyès avait rêvé que sa révolution fût celle de la tolérance, de la liberté des cultes, de l'indifférence à l'égard des religions. N'était-ce plus que l'utopie d'un prêtre trop laïque, dans des temps restés trop religieux* ».

Et les évènements se succèdent : **Le 17 juin 1791**, c'est la fusillade du Champ-de-Mars. Pour la première fois la garde nationale avait tiré sur le peuple. **Le 19 juin- veille de la fuite du Roi- SIEYES est violemment pris à partie aux Jacobins, au motif qu'il** aurait eu le projet scélérateur, mais impensable de sa part, de vouloir rétablir la noblesse et instituer 2 chambres. **DANTON à son tour stigmatise le prêtre qui a défendu la dîme.** Mais il est sûr que SIEYES était à cette période de 1791 encore monarchiste. Il est possible qu'il ait songé à ce moment là au duc d'Orléans, ce qu'à la lecture de ses biographies on est tenté de penser.

Le 3 septembre 1791, la constitution est enfin rédigée. TALLEYRAND, qui ne sera jamais un constitutionnaliste contrairement à Sieyès, l'a estimé « un monstre impraticable ».

Le 12 septembre 1791, Louis XVI annonce à l'Assemblée son acceptation de la constitution, ultime victoire de la médiation de nos deux Sulpiciens. Sa faute a été de s'enfermer ensuite dans la solitude, alors qu'il aurait pu jouer pleinement son rôle de monarque constitutionnel, voulu par la constitution.

La nouvelle organisation territoriale de la France, votée le 22 décembre 1789, avec la création de 83 départements et 44.000 municipalités, se mettait progressivement en place : municipalités- districts- départements, qui remplaçaient les divisions territoriales en baillages- sénéchaussées- pays d'état et pays d'élection.

L'organisation territoriale était alors complexe et ne convenait plus au système représentatif :

- diocèses pour le religieux,
- gouvernements pour le militaire,
- baillages pour le judiciaire,
- généralités pour l'administratif.

Avant SIEYES, TURGOT et CONDORCET avaient planché sur la question. Il fallait dorénavant une base territoriale uniforme pour l'organisation politique, l'organisation administrative et l'organisation municipale : cantons d'abord, communes ensuite et départements qui vont finalement être à la base de tout le système. Ce ne fut pas finalement le plan de SIEYES qui fut retenu car trop détaillé, mais il contribua grandement à la mise en place de la structure nouvelle.

Les **10, 11 et 19 septembre 1791**, TALLEYRAND va lire son volumineux « **Rapport sur l'instruction publique** », au nom du Comité de Constitution. Lacour-Gayet nous dit : « *L'esprit philosophique de ce rapport, son caractère encyclopédique, sa méthode rigoureuse, la nouveauté et la fécondité des vues qui y sont exposées en font l'un des meilleurs parmi les écrits qui portent la signature de TALLEYRAND. Gouverneur Morris* le note dans son journal : « *L'éducation nationale est la marotte de l'évêque* ». Gratuité de l'école primaire, liberté aux enfants de choisir leurs études dans les collèges, les spectacles, les fêtes et les arts font partie intégrante de l'enseignement, les maîtres sont élus, chaque chef-lieu de département devra comporter une bibliothèque publique. Le tout contrôlé par un corps permanent d'inspecteurs. Au sommet de l'édifice, l'Institut National, divisée en sections. Ce rapport contribuera grandement à la renommée de Talleyrand, réformateur de l'enseignement obligatoire pour les garçons comme pour les filles, précurseur de Jules Ferry.

Le 30 septembre 1791 se tient la dernière séance de la Constituante, pour laisser la place à partir du 1^{er} octobre à la Législative, qui va ouvrir la période à la guerre et à tous les plus sinistres débordements sanguinaires, que ni TALLEYRAND ni SIEYES n'avaient voulus.

DEUXIEME PERIODE : TALLEYRAND ET SIEYES A LA CLOTURE DE LA REVOLUTION.

TALLEYRAND, parti pour Philadelphie le 3 février 1794, est enfin de retour d'Amérique et débarque à HAMBOURG le 31 juillet 1796. Il avait quitté Paris depuis 4 ans. Il y retrouve Adélaïde de FLAHAUT, Mme de GENLIS et le jeune duc d'ORLEANS, justement en partance pour Philadelphie. Il y retrouve aussi Charles REINHARD qui a servi à Londres sous ses ordres et prendra sa suite au ministère des relations extérieures peu avant le 18 Brumaire.

Il arrive ensuite à Paris, y retrouve ses amis ROEDER qui siégeait avec lui à l'Assemblée Nationale, Mme de STAËL qui va l'introduire chez BARRAS, GARAT, CABANIS et DAUNOU, qui siègent au conseil des 500, DESTUTT de TRACY.

Charles-Maurice n'a aucun rôle actif à son retour d'émigration, mais il est toujours membre de l'Institut avec SIEYES. Il aspire à être ministre et fait tous ses efforts à cette fin. Il écrit en février 1797 à Mme de Staël « *Je fais des vœux pour le succès de la République ; je déteste plus que jamais l'aristocratie.* » Et cette déclaration est bien dans l'esprit de SIEYES. Il échappa de justesse au coup d'état et à l'épuration royaliste de Fructidor, grâce à Mme de Staël.

Peu après son retour il prononce à l'Institut, dont il a été nommé Secrétaire de la Classe des sciences politiques, deux importants discours qui vont attirer l'attention sur lui :

- celui du 4 avril 1797 : « **Relations commerciales des Etats-Unis avec l'Angleterre.** »
- celui 3 juillet 1797 : « **Les avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes.** » Talleyrand présente alors dans son mémoire les avantages que pourraient représenter une conquête de l'EGYPTE tant sur le plan économique que scientifique, avec la possibilité d'affaiblir l'Angleterre en s'emparant de la route des Indes.

Mais c'est en financier qu'il est avant tout, qu'il se fait le plus remarquer par la publication d'un PLAN de REFORME, prévoyant la création de TITRES financiers intitulés « CEDULES HYPOTHECAIRES », représentatifs de la valeur des propriétés nationales, qui sont encore à vendre. Ces titres seraient ensuite escomptés auprès d'une banque spécialement constituée à cet effet, ce qui permettrait une nouvelle circulation monétaire permettant le financement de l'emprunt dont le Directoire a absolument besoin. BARRAS prend alors conscience que c'est de lui qu'il a absolument besoin. Il est alors présenté à BARRAS par Mme de Staël dans les premiers mois de 1797. On connaît aussi l'épisode relaté dans ses mémoires de son accession au pouvoir après un dîné de 5 couverts chez Barras à Suresnes... Il se porte alors candidat au Ministère des Relations Extérieures et celle-ci se joue entre le 13 juin et le 16 juillet 1797. Les négociations de paix avec l'Angleterre et avec l'Autriche servent de cadre à la discussion sur sa candidature avec les 5 directeurs.

A 44 ans, **en juillet 1797**, avec 3 voix de majorité et 2 voix contre, il est élu **Ministre des Relations Extérieures en remplacement de Charles DELACROIX**, nommé ministre en Hollande. C'est un record pour ce rentré d'émigration, resté grand seigneur d'ancien régime, dans cette république qu'il méprise sûrement.

Le lendemain de sa nomination, il se rend au Luxembourg, pour remercier les directeurs : « *Nous tenons la place. Il faut faire une fortune immense. Une immense fortune.* »

Le 19 juillet 1797, il s'installe au Ministère des Relations Extérieures, hôtel de Galliffet, situé entre la rue de Grenelle et la rue du Bac, aujourd'hui ambassade d'Italie. Il faut savoir qu'à cette époque, les ministres sont révocables quasiment « *ad nutum* » et sont pieds et poings liés entre les mains de l'exécutif constitué par le Directoire. Le ministre se borne à conseiller et à exécuter. REUBELL est au Directoire chargé des relations extérieures.



Hôtel de Galliffet, 50 rue de Varenne, attribué à Talleyrand, ministre des relations extérieures, de 1797 à juillet 1799. Il y donna le 3 janvier 1798 une fête magnifique en l'honneur de Bonaparte.

C'est peu après, le 3 septembre 1797 qu'éclate le coup d'état de Fructidor (18 fructidor an V) : déportation de prêtres en Guyane ou internement dans les îles de Ré et d'Oléron. Et le 17 octobre 1797, un mois après le coup d'état, BONAPARTE signe de sa propre autorité, **le traité de Campoformio.**

Sous les ordres de TALLEYRAND, et curieusement, SIEYES est envoyé à BERLIN en mai 1798, pour obtenir la neutralité de la Prusse.

Dans ses rapports au Directoire, il donne constamment des conseils de prudence. Mais il avait une grande force dans la parfaite maîtrise de tous les mécanismes financiers du moment, ce qui va l'entraîner très loin, trop loin. Se servant abondamment de la caisse noire du ministère, il va monter à Londres une officine de propagande contre PITT, qu'il avait bien connu alors qu'il était en séjour chez son oncle à REIMS. Il va jusqu'à fonder un journal nommé « **L'Indépendant** » devenu ensuite « **L'Argus** » au moment de la paix d'Amiens, et servant à propager vraies et fausses nouvelles, jusqu'à se faire prendre en flagrant délit avec **l'affaire « XYZ »** : une mission diplomatique américaine, dont les trois lettres servaient à désigner les trois négociateurs, fut envoyée à Paris pour négocier les conditions du remboursement des dettes américaines provenant de la guerre d'indépendance. Cette mission dut comprendre que pour parvenir jusqu'au cabinet du ministre, il convenait de verser de l'argent, ce qui provoqua une flambée anti-française de la part des Etats-Unis.

Très vite, dès juillet 1797, Barras orchestre les premières relations entre Talleyrand et Bonaparte. Le directoire était à cette époque, menacé par un coup de force du parti royaliste. Le **4 septembre 1797**, Barras, Reubell et La Revellière, éliminent les deux autres directeurs, Barthélémy et Carnot ainsi que 140 députés royalistes. Bonaparte prête main forte à l'opération en dépêchant d'Italie, AUGEREAU qui va assurer la partie militaire du coup de force. Tout ce monde sera déporté en Guyane. Talleyrand n'a pas été étranger à l'opération, et une importante correspondance fut entretenue avec Bonaparte.

Le 6 décembre 1797, Bonaparte de passage à Paris rencontre Talleyrand pour la première fois, dans son hôtel de la rue du Bac. Le principal souci du moment, qui aura finalement été celui de tous les principaux acteurs de la révolution et surtout de Sieyès : le renforcement de l'exécutif. Dès ce moment, Bonaparte, qui n'a que 28 ans, a le souci de s'en emparer.

Le 10 décembre 1797, TALLEYRAND présente BONAPARTE au Directoire, au cours d'une brillante cérémonie au Luxembourg. Il est officiellement l'introducteur du général.

Mais Bonaparte, auréolé de gloire par ses victoires en Italie, devenait gênant pour le Directoire, qui n'avait alors de cesse que de l'éloigner. C'est alors l'ouverture de la campagne d'Egypte, qui démarre le 19 mai 1798. TALLEYRAND est encore ministre des relations extérieures et SIEYES est envoyé à BERLIN comme ambassadeur extraordinaire près la cour de Prusse le 8 mai 1798. Talleyrand lui écrit la lettre qu'il attendait : « ***Il est, mon cher ami, dans vos habitudes de vous lever à 10 heures. En vous donnant une demi-heure pour vous habiller et pour déjeuner, et autant pour venir chez moi, je ne vous gênerai pas trop en vous demandant d'être aux relations extérieures à 11 heures. J'ai à vous parler. Je vous embrasse et vous aime. Talleyrand.*** » SIEYES adresse alors aux 500 sa démission de nouvel élu.

C'est Talleyrand qui explique alors à Sandoz-Rollin, ministre de Prusse à Paris, les raisons de cette étonnante nomination : **« C'est un de mes amis qui a été fort avant dans la Révolution, qui en est très dégoûté, et qui est aujourd'hui autant exagéré contre qu'il a été exagéré pour elle : c'est le député Sieyès. J'attache beaucoup d'importance à ce qu'il soit admis et accueilli avec distinction à votre Cour ; vous pouvez être assuré qu'il emploiera ses talents et son esprit à complaire et à marquer l'estime particulière qu'il fait d'un gouvernement édifié par Frédéric II et régi par son successeur avec autant de dignité et de gloire. Désabusé sur les républicains modernes, bien plus encore que sur les républiques, il voudrait s'éloigner de sa patrie qui n'a plus aucun intérêt pour lui ».**

La mission de SIEYES était difficile. La situation avec la Prusse demandait une intervention urgente, à la suite de la position dont on se trouvait avec l'Autriche à la suite de Campoformio. Et Talleyrand rêvait que la Prusse s'alliât avec la France. Sieyès, qui avait toujours été un admirateur de la culture Allemande, rêvait lui aussi de la même chose. Les dépêches envoyées par Talleyrand à Sieyès, ministre plénipotentiaire à Berlin, sont conservées aux Archives nationales. Il faut à tout prix empêcher la Prusse de se rapprocher de l'Autriche. Mais les campagnes militaires de la France étaient telles à cette époque qu'il n'était plus possible aux Hohenzollern d'envisager une alliance avec la France : en mars 1799, Jourdan avait franchi le Rhin et le 12 mars le Directoire avait déclaré la guerre à l'Autriche. Sieyès avait toutefois gagné la neutralité de la Prusse, à défaut de son engagement à nos côtés. **Mais un nouveau danger surgit alors : l'alliance anglo-russe.**

En juin 1798, Bonaparte est en Egypte.

En avril 1799, alors qu'il est encore à Berlin, Talleyrand annonce à son ambassadeur qu'il vient d'être élu député de l'Indre-et-Loire lors du renouvellement partiel des assemblées. Il songe à rentrer en France. Dans la nuit du 28 au 29 avril 1799, 2 plénipotentiaires français revenant de Rastadt, sont assassinés, ce qui augmente encore son dégoût. En mai, il reçoit enfin le courrier officiel de Talleyrand, qu'il attendait :

« Citoyen, c'est demain et après-demain que sera faite la nomination d'un Directeur. Vous permettrez que j'aie peu de doute sur le résultat de l'élection. Dans le cas où vous accepteriez ce nouveau témoignage de l'estime et de la confiance nationales, je ne puis m'empêcher de vous dire que l'horrible événement de Rastadt est un avertissement qu'il ne nous est point permis de dédaigner, et que vous ne devez pas hésiter à accepter, à demander même, une escorte pour atteindre par Wesel le territoire de la République. »

Le 16 mai 1799, Sieyès est élu Directeur, en remplacement de son vieil ennemi Reubell éliminé par le tirage au sort. Le lendemain 17 mai, Bonaparte lève le siège de Saint-Jean-d'Acres.

Le 7 juin 1799, Sieyès arrive à Paris pour prendre ses fonctions au Directoire.. Le ministre de l'Intérieur est venu le recevoir en personne. On le conduit aussitôt au Luxembourg où le Directoire et ses ministres, dont Talleyrand, l'attendent dans la grande salle des séances. On tire même 12 coups de canon. Le ministre de Suède écrit : « ***Il n'y a pas de souverain dont l'avènement au trône dans des circonstances difficiles ait causé une sensation plus grande*** ». On l'attend comme un sauveur mais il est épuisé et ne peut se rendre à l'invitation à dîner chez son ami MERLIN de DOUAI , président du Directoire. Mais Sieyès sait bien que c'est en réalité BARRAS, qui le déteste, qui domine le directoire.

Le 20 juillet 1799, TALLEYRAND, pris dans la tourmente d'affaires de corruption, démissionne de ses fonctions.

Et c'est alors que SIEYES comme TALLEYRAND vont véritablement entrer dans l'action et vont tous deux développer d'exceptionnels talents de médiateur et vont faire preuve d'un extraordinaire sang-froid. C'est le coup d'état du 18 brumaire, si abondamment et si brillamment commenté par tous nos historiens.

Le coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799)

Schématiquement, la chronologie des évènements est la suivante :

-SIEYES veut arrêter la Révolution et projette à cette fin de renverser le Directoire, exécutif corrompu et impuissant. L'anarchie et le désordre étaient partout. La constitution de l'an III paralysait aussi l'action. D'une durée de 9 ans, il n'était pas possible de la modifier. Il a aussi la hantise du complot Jacobins et rêve d'une monarchie représentative avec une nouvelle constitution, pour régénérer le pays. Il avait d'ailleurs la réputation d'être Orléaniste. Il lui fallait donc stopper la Révolution, ce que le Directoire était incapable de faire. Il lui fallait donc recourir au coup de force et pour cela, une « épée ».

Cette épée aurait dû être celle de JOUBERT, ami et protégé de SIEYES, et brillant général, dont même BONAPARTE se méfiait. Mais Joubert venait de se faire tuer en Italie, au pont de LODI, le 15 août 1799.

-Le 9 octobre 1799, BONAPARTE, très au fait de toutes ces difficultés, soucieux avant tout de son ascension et voulant s'emparer du pouvoir civil autant que militaire, touche Fréjus et arrive à Paris le 16 octobre à 6 h. du matin.

-Le lendemain, il fait sa visite officielle au Directoire et, le 22 octobre il dîne chez GOHIER, nouveau président du Directoire, avec SIEYES. Le pouvoir civil est alors entre les mains de SIEYES beaucoup plus que de BARRAS. BONAPARTE a donc besoin de SIEYES autant que SIEYES a besoin de BONAPARTE.

-Lucien BONAPARTE, profitant habilement de la gloire de son frère, parvient à se faire élire président du Conseil des Cinq-Cents, le 1^{er} brumaire.

-**Le plan de coup d'état est l'œuvre de SIEYES.** Probablement que Lucien s'en est abondamment entretenu avec son frère.

-Le premier conciliabule entre SIEYES et BONAPARTE, le 2 brumaire, a été précédé d'une querelle d'étiquette : chacun très susceptible et très orgueilleux, attendait que l'autre fasse le premier pas. Et c'est TALLEYRAND, qui, en bon médiateur, recommanda à BONAPARTE de prendre les devants. La politesse fut rendue à BONAPARTE le 3 brumaire par SIEYES, satisfait de la préséance donnée au pouvoir civil. BONAPARTE dira plus tard : « ***Nous avons joué aux tabourets comme de vieilles duchesse.*** » Ils se retrouvèrent ensuite presque quotidiennement, et le 8 brumaire ils dînent ensemble chez BARRAS. L'alliance est maintenant scellée et ils préparent ensemble la mise en œuvre du plan.

-Le 15 brumaire a lieu un immense banquet de 750 couverts, offert par les deux assemblées, au "Temple de la Victoire" (ancienne église Saint-Sulpice). Les réunions clandestines seront ensuite ininterrompues jusqu'au 18 brumaire. TALLEYRAND, accompagné de ROEDERER, va plusieurs fois et de nuit, rendre visite à SIEYES, au palais du Luxembourg, où il loge alors. TALLEYRAND visite également et dans les mêmes conditions BONAPARTE et sert de lien et de médiateur entre les deux parties. FOUCHE est au courant de ce qui se trame. Il écrira : « ***Le complot aurait échoué, si je lui avais été contraire*** ». Mais lui aussi est un partisan du complot.

-Les 16 et 17 brumaire, les préparatifs sont mis au point. BONAPARTE s'assure du soutien de ses généraux et de la troupe, ainsi que de la neutralité de BERNADOTTE et de la coopération de MOREAU et de JOURDAN.

-Le 17 brumaire, Bonaparte dîne chez CAMBACERES, ministre de la justice, JOSEPHINE est aussi de la partie et convie à déjeuner le président GOHIER pour le 18 brumaire, afin de tromper son attention. Elle lui fait porter le billet : « **Venez mon cher Gohier, et votre femme, déjeuner avec moi, demain à huit heures du matin. N'y manquez pas. Comptez toujours sur ma sincère amitié.** »

-SIEYES, aidé par TALLEYRAND, achève de mettre au point le déroulement constitutionnel de l'opération et, par précaution, toujours prudent, il apprend à monter à cheval !

-La nuit du 17 au 18, les « inspecteurs » du Conseil des Anciens ne se sont pas couchés, se réunissent secrètement aux Tuileries et mettent en marche le plan de SIEYES. Une convocation est portée à 7h au domicile de chacun des Anciens, pour une séance extraordinaire à 8h. Sur insistance de SIEYES, on oublie de convoquer quelques députés peu sûrs. Des régiments de cavalerie sont massés aux Champs-Élysées et on imprime en hâte affiches et brochures dont on aura besoin.

-Les Anciens sont donc réunis à 8h et leur président, LEMERCIER, dénonce avec force et véhémence une conspiration jacobine qui se trame, avec menace de mort sur les députés. « **Si des mesures ne sont pas prises tout de suite l'embrassement deviendra général. La patrie est en danger.** » Conformément à la faculté offerte par la constitution de l'an III, il propose par sécurité le transfert de l'Assemblée à Saint-Cloud. Ils votent hâtivement les décrets préparés par SIEYES, qui sont aussitôt notifiés. Le général BONAPARTE est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale, avec sous ses ordres la 17^e division militaire, sous les ordres de LEFEBVRE.

-Le Conseil des Cinq-Cents est lui aussi convoqué en urgence au Palais Bourbon sous la présidence de Lucien Bonaparte, écoutant, conformément à la Constitution, la lecture du décret des Anciens qui les convoquent à Saint-Cloud. Lucien lève précipitamment la séance, pour éviter tout débat d'une assemblée stupéfaite.

-Reste le Directoire qu'il fallait neutraliser. SIEYES dès le matin s'était rendu à cheval aux Tuileries pour rejoindre BONAPARTE et suivre, minute par minute, le déroulement des opérations. DUCOS l'avait rejoint. GOHIER veut réunir d'urgence le Directoire et ne trouve donc ni SIEYES ni DUCOS.

-Vers midi TALLEYRAND se rend chez BARRAS, qui était d'ailleurs dans son bain et le fit attendre, et lui soumet une lettre, dans laquelle il se soumet à BONAPARTE et donne sa démission de Directeur. Sans aucune preuve il a été dit qu'il aurait touché de l'argent. Toujours est-il qu'il signa. La majorité du Directoire avait ainsi basculé. Vers 15h GOHIER et MOULIN qui ne pouvaient plus s'opposer à cette majorité, signent à leur tour cette ordonnance nécessaire à la promulgation du décret des

Anciens. SIEYES et DUCOS démissionnent alors. GOHIER et MOULIN résistent et sont conduits sous escorte au Luxembourg, confiés à l'énergique protection du général MOREAU. MOULIN prendra ensuite la fuite le 19 brumaire et GOHIER sera libéré le 20 brumaire. BARRAS partira le soir et sous bonne escorte pour sa propriété de Grosbois.

L'erreur avait été d'étaler le coup d'état sur 2 jours, le deuxième ayant d'ailleurs été moins bien préparé par SIEYES et BONAPARTE que le premier. Les 24 heures qui séparèrent le décret des Anciens de la réunion des Conseils à Saint-Cloud avait permis aux opposants de réfléchir à la conduite à prendre, à se regrouper et se concerter. ET ce fut un miracle si le coup d'Etat ne fut pas manqué.

Nous savons comment la journée du 19 brumaire se déroula au château de Saint-Cloud, ancienne propriété du duc d'Orléans. Les Conseils sont convoqués pour midi au château. Les Anciens se tiennent dans la galerie d'Apollon et les Cinq-Cents dans l'Orangerie, reliée au château par une galerie couverte.

-SIEYES et Roger Ducos s'installent au premier étage du château. BONAPARTE les rejoint vers 11h30, pour diriger les opérations et se montre tout de suite très nerveux.

-TALLEYRAND, accompagné de son ancien secrétaire DESRENAUDE, est installé avec ROEDERER et quelques autres conjurés, dans une maison voisine, louée par le financier Collot. Par prudence et conscient du danger, il avait fait stationner à proximité une voiture de poste pour prendre le large au plus vite. Quant à SIEYES, il avait appris à monter à cheval ! Les députés arrivaient les uns après les autres, l'atmosphère était pesante, la pression montait et on savait que le Conseil des Cinq-Cents, présidé par Lucien, était hostile à BONAPARTE.

MURAT était présent et en alerte, avec 6000 hommes en armes prêts à intervenir.

-La séance des Cinq-Cents s'ouvre à l'Orangerie sous la présidence de Lucien qui ne parvient pas à maîtriser l'assistance. Les cris et les vociférations jaillissent de partout et il est violemment pris à partie.

-Le Conseil des Anciens est lui aussi très agité. La séance s'ouvre à 14h. SIEYES est assuré du soutien de la majorité. Mais la minorité jacobine demande des comptes et exige des précisions sur ce qui se trame. Les démissions des Directeurs sont communiquées à l'Assemblée. Lecture de la lettre de démission de BARRAS lui est faite. L'idée se fait jour alors que l'on pourrait peut-être coopter BONAPARTE. TALLEYRAND trouve le temps long, SIEYES et BONAPARTE sont enfermés dans une

pièce glaciale. SIEYES tente d'entretenir un feu de fagots, BONAPARTE de plus en plus agité, marche de long en large.

-A 16h, n'y tenant plus, il abandonne SIEYES, et se rend avec ses aides de camp dans la salle de réunion des Anciens, galerie d'Apollon du château. Cette incursion n'était pas illégale, les députés éparpillés faisant à cet instant une pause.

-Se déroule alors le premier acte de l'action de BONAPARTE :

-Les députés sont à cet instant éparpillés dans la salle, certains mêmes sont dehors, et il est difficile dans ces conditions de les réunir spontanément pour les haranguer. BONAPARTE va cependant tenter de le faire, avec grande maladresse nous rapportent ses biographes. Il est nerveux, agité, se place au milieu de l'assemblée et dit « ***Vous êtes sur un volcan....Permettez- moi de parler avec la franchise d'un soldat et ...suspendez votre jugement jusqu'à ce que j'ai achevé...Le Conseil des Cinq-Cents est divisé ; il ne reste plus que le Conseil des Anciens. C'est de lui que je tiens mes pouvoirs. Qu'il prenne des mesures ! Qu'il parle ! Me voici pour les exécuter. Sauvons la liberté ! Sauvons l'égalité !*** »

Suivant « Le Moniteur », le député du Pas-de-Calais LENGLET l'interrompt en s'écriant « ***Et la Constitution ?*** ». BONAPARTE s'arrête alors un temps et, perdant son sang-froid, s'exclame avec violence : « ***La Constitution, vous l'avez vous-même anéantie. Vous l'avez violée au 18 Fructidor, vous l'avez violée au 22 Floréal, vous l'avez violée au 30 Prairial, elle ne peut plus être un moyen de salut car elle n'obtient plus le respect de personne*** » Il s'emporte et tient des propos de plus en plus incohérents : « ***Si je suis un perfide, soyez tous des Brutus.*** » Il fulmine contre les Cinq-Cents, déclarant qu'il s'y trouve « ***...des hommes qui voudraient nous rendre la Convention, les comités révolutionnaires et les échafauds*** ». On l'invite alors à citer des noms, et il cite ceux de BARRAS et de MOULIN. Il menace alors « ***Souvenez-vous que je marche accompagné du dieu de la victoire....*** » et il se retire accompagné de seize généraux et de ses soldats, laissant l'Assemblée totalement stupéfaite.

Il se précipite alors dans l'Orangerie où siègent les Cinq-Cents, qui lui sont en majorité hostiles, ce qu'il sait bien. Ils ont appris également que BONAPARTE vient de les injurier aux Anciens. Il fonce résolument, nu-tête, chapeau et cravache en mains, escorté de 4 grenadiers armés. Déchainement d'indignation alors. Les cris et les clameurs retentissent : « ***A bas le dictateur ! Hors-la-loi ! Vive la Constitution*** ». C'est l'Assemblée toute entière qui d'un même élan se dresse contre lui. Les grenadiers interviennent et la bagarre devient générale. De partout et même des tribunes jaillissent les cris de hors-la-loi. BONAPARTE est difficilement saisi par ses soldats, entraîné dehors sans un mot. Il est ramené dans son appartement et y retrouve SIEYES, qui lui conseille alors de faire donner la troupe. Il se ressaisit et va haranguer ses hommes, monte à cheval et hurle que les Cinq-Cents ont voulu l'assassiner. Les soldats, MURAT en tête, sont prêts à intervenir. LUCIEN de son côté se bat

intrépidement pour que son frère ne soit pas mis hors-la-loi. Il imagine alors spontanément de jouer un grand coup, qui va finalement sauver la situation. Il jette théâtralement sa toque et son écharpe sur la tribune en signe de deuil de ses fonctions, qu'il ne peut plus exercer dans ces conditions. Il sort retrouver son frère BONAPARTE que SIEYES avait rejoint également. **C'est LUCIEN qui, très habilement, incarne alors la liberté menacée, et va s'en servir pour protéger son frère en danger.** LUCIEN alors monte à son tour à cheval et va haranguer la troupe. BONAPARTE reprend alors toute sa ferme assurance : **« Soldats, s'écrit-il, je vous ai menés à la victoire, puis-je compter sur vous ? »** Les troupes se mettent alors en marche, entraînées par les deux beaux-frères LECLERC et MURAT et pénètrent dans la salle. On connaît la célèbre instruction de MURAT à ses hommes : **« Foutez- moi tout ce monde dehors »** Débandade générale des députés qui évacue la salle en moins de dix minutes.



La salle du Conseil des Cinq-Cents dans le soirée du 19 brumaire (10 novembre 1799). Lucien Bonaparte est à la tribune et les 3 futurs consuls provisoires, Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos, sont assis au centre. Huile sur toile de Jacques Sablet (1749-1803)

Les Anciens ont parfaitement compris la situation étant donné le tumulte qui règne, et réagissent vite en constituant séance tenante une commission exécutive provisoire de trois membres : BONAPARTE, SIEYES et Roger DUCOS.

-Deux commissions sont alors chargées de préparer « les changements constitutionnels nécessités par la situation ».

-60 députés, tous jacobins, sont exclus de la représentation nationale.

-A Paris, FOUICHE fait rouvrir les barrières.

-A Saint-Cloud, TALLEYRAND lance « **Maintenant, il faut dîner !** »

-Le coup d'état préparé par SIEYES a réussi malgré les ratés du 19.

La Révolution va être fixée, par une nouvelle Constitution, aux principes qui l'ont commencé. Elle est finie ! Et les deux anciens séminaristes SIEYES et TALLEYRAND en sont parmi les principaux acteurs.

Bibliographie

I) Ouvrages généraux, sur les deux périodes

Madame de Staël « Considérations sur la Révolution Française » Tallandier 2000

Paul Bastid « Sieyès et sa pensée » 1^{ère} édition Hachette 1939.

Paul Bastid « Sieyès et sa pensée » 2^{ème} édition Hachette 1970, à la lumière des archives retrouvées à Chevreux.

Albéric Neton « Sieyès (1748-1836), librairie Académique Perrin 1900,

Jean-Denis Bredin, « Sieyès, la clé de la Révolution Française », Editions de Fallois 1988,

Emmanuel de Waresquiel, « Talleyrand- Le prince immobile », Fayard 2003,

Georges Lacour-Gayet, « Talleyrand » tome 1, Payot 1930,

Michel Poniatowski, « Talleyrand et l’Ancienne France 1754-1789 », Perrin 1988,

Elizabeth et Robert Badinter, « Condorcet- un intellectuel en politique », Fayard 1988

Jean Orioux, « Talleyrand ou le sphinx incompris », Flammarion 1970,

Michel Winock, « 1789, l’année sans pareille", Perrin 2004,

Michel Winock, « Madame de Staël », Fayard 2010,

Marc Ferro « Les révolutions et Napoléon racontés en famille », Plon 2010

II) Plus particulièrement

-Sur le séminaire de Saint-Sulpice,

Mgr Méric, « Histoire de M. Emery et de l’église de France pendant la Révolution », librairie ch. Poussielgue- 1895, tome 1,

Michaud éditeur, « Biographie Universelle », 1826,

Michel Poniatowski, « Talleyrand et l’Ancienne France 1754-1789 », Perrin 1988,

Georges Lacour-Gayet, « Talleyrand » tome 1 », Payot 1930,

- Sur l’Agence Générale du Clergé,

Jean-François Solnon, « Les Ormesson-Au plaisir de l’Etat », Fayard 1992

Michel Poniatowski, « Talleyrand et l’Ancienne France 1754-1789 » Perrin 1988,

Jean Orioux, « Talleyrand ou le Sphinx Incompris », Flammarion 1970,

Léon Noël, « Talleyrand-Avec les inédits des Archives du Vatican », Fayard 1975,

**-Sur les relations avec Calonne et sur l'Assemblée des Notables,
(Affaire de la Caisse d'Escompte- Les Assignats- L'Agiotage),**

Robert Lacour-Gayet, « Calonne, financier, réformateur, contre-révolutionnaire, 1734-1802)

Hachette 1963,

Jean Orioux, « Talleyrand ou le Sphinx Incompris », Flammarion 1970

Jean François Solnon, « Les Ormesson-Au plaisir de l'Etat », Fayard 1988,

-Sur l'appartenance aux clubs,

Jean-Paul Bertaud, « Choderlos de Laclos », Arthème Fayard 2003,

-Sur la propagande pré-révolutionnaire,

C.J. Gignoux, « La vie du baron Louis », Gallimard 1929,

-Sur le 18 brumaire,

Jean Tulard, « Le 18 brumaire-Comment terminer une révolution », Perrin 1999,

Jean Tulard, « Napoléon- Les grands moments d'un destin », Fayard 2006,

Louis Madelin, « L'ascension de Bonaparte », Hachette 1937,

-Ouvrages contemporains de la révolution,

Calonne, « De l'état de la France présent et à venir », Londres et chez Laurent, rue de la Harpe, octobre 1790,

Choderlos de Laclos et Sieyès, « Instructions données par S.A.S. Monseigneur le duc d'Orléans à ses représentants aux baillages », 1789,

L'abbé Sieyès, « Qu'est ce que le Tiers Etat, précédé de l'Essai sur les Privilèges », chez Alexandre Correard, Palais Royal, nouvelle édition 1822,

Inventaire par Robert Marquant, conservateur en chef des Archives, « Les Archives Sieyès » 1970,

« Cahiers des Remontrances et Doléances de l'ordre de la Noblesse, du baillage de Saint-Quentin".